

Original : anglais

**PRINCIPES DIRECTEURS SUR LES
POLITIQUES EN MATIÈRE DE TERMINOLOGIE**

*Élaboration et mise en oeuvre des politiques en matière de terminologie
dans les communautés linguistiques*

(Reproduit avec la permission de l'UNESCO)

Original : anglais

(CI-2005/WS/4)

**PRINCIPES DIRECTEURS SUR LES
POLITIQUES EN MATIÈRE DE TERMINOLOGIE**

*Élaboration et mise en oeuvre des politiques en matière de terminologie
dans les communautés linguistiques*

Préparé par Infoterm

2005

(Traduit par le Bureau de la traduction du gouvernement du Canada)

Organisation des Nations Unies pour
l'éducation, la science et la culture

Les appellations employées dans la présente publication et la présentation des données qui y figurent ne signifient pas que l'UNESCO exprime une opinion quelconque sur le statut juridique d'un pays, d'un territoire, d'une ville ou d'une région ou encore sur leurs administrations, le tracé de leurs frontières ou leurs limites.

Entrée de catalogue recommandée :

Principes directeurs sur les politiques en matière de terminologie – Élaboration et mise en œuvre des politiques en matière de terminologie dans les communautés linguistiques / préparé par Infoterm. – Paris : UNESCO, 2005. – ix, 44 p., 30 cm. (C1-2005/WS/4)

I Titre

II UNESCO

Sommaire exécutif

Les présents principes directeurs sont destinés aux décideurs politiques qui, peu importe leur niveau de responsabilité et les raisons qui les motivent, souhaitent élaborer et mettre en oeuvre une politique en matière de terminologie qui privilégie une approche éclairée, systématique et contrôlée de la création, de la mise à jour et de l'utilisation de la terminologie dans des communautés d'utilisateurs bien définies ou pour celles-ci.

L'aménagement terminologique a pris de l'importance dans divers pays tant au niveau national, régional, institutionnel ou organisationnel qu'à celui des communautés linguistiques ou des communautés locales. On mène aussi de nombreuses activités d'aménagement terminologique dans des domaines professionnels comme la chimie, la biologie, la physique, la médecine, etc. Presque toutes les activités de normalisation et d'harmonisation comportent une composante terminologique, que ce soit dans l'industrie ou ailleurs. De plus, les définitions terminologiques abondent dans les lois puisque, c'est bien connu « nul ne peut réglementer ce qui risque de ne pas être compris » autrement dit « ... ce qui n'est pas défini ».

Une politique ou une stratégie en matière de terminologie, particulièrement quand elle est élaborée et mise en oeuvre à l'échelle nationale, doit prendre en compte des éléments très complexes comme :

- Les facteurs démographiques;
- Les facteurs culturels, ethnolinguistiques et géolinguistiques;
- Les facteurs sociopsychologiques.

Tous ces éléments peuvent avoir une incidence sur le succès des mesures prises. Chaque communauté ethnique ou linguistique voulant faire de l'aménagement terminologique pour quelque raison que ce soit doit aussi tenir compte du fait que les éléments susmentionnés sont susceptibles de changer avec le temps.

Depuis quelques décennies, on observe des activités d'aménagement terminologique :

- À l'échelle nationale, régionale et locale;
- Dans les organisations intergouvernementales (OIG);
- Dans les organisations non gouvernementales (ONG) internationales;
- Dans les grandes institutions et les grandes organisations (y compris les multinationales).

Ces activités sont menées :

- Dans des communautés linguistiques, p. ex., dans le but de mettre au point une langue de spécialité (LS);

- Dans des spécialités particulières (c.-à-d. des domaines ou autres champs d'expertise), p. ex., pour favoriser la recherche et le développement;
- Dans les nouvelles applications du cybercommerce, de la téléphonie cellulaire, du cyberapprentissage, de la cybersanté, de la cyberscience, du cybergouvernement et dans la plupart des autres « cyber » activités.

Du point de vue stratégique, on a reconnu le potentiel positif de l'aménagement terminologique systématique – particulièrement celui des politiques en matière de terminologie – lorsqu'il s'agit d'appuyer des politiques d'information, des politiques du savoir, des politiques d'innovation, des stratégies d'éducation, etc. En raison de cette plus grande sensibilisation, les pays et les communautés linguistiques sentent de plus en plus le besoin de formuler systématiquement des politiques en matière de terminologie (y compris des stratégies d'aménagement terminologique) pour améliorer leur compétitivité. Cette tendance coïncide avec le fait que l'accélération de la mondialisation observée aujourd'hui doit s'accompagner de la localisation; c'est-à-dire que la traduction et l'adaptation doivent respecter les normes culturelles et linguistiques locales.

Liste des abréviations

ASBL	– association sans but lucratif
BDT	– base de données terminologiques
IST	– information scientifique et technique
LC	– langue commune
LS	– langue de spécialité ou langue spécialisée
OIG	– organisation intergouvernementale
ONG	– organisation non gouvernementale
ONU	– Organisation des Nations Unies
SGT	– système de gestion terminologique
TCAO	– travail coopératif assisté par ordinateur (en réseau)
TIC	– technologies de l’information et de la communication
TLH	– technologies du langage humain
TLN	– traitement du langage naturel

Préface

Il y a eu de nombreuses initiatives visant à attirer l'attention sur l'importance de l'élaboration de la terminologie. À l'échelle régionale, la **Charte européenne des langues régionales ou minoritaires** (1992), qui comporte des aspects terminologiques mettant l'accent sur la valeur du multiculturalisme et du multilinguisme, en est un excellent exemple. La Charte reconnaît que la protection et l'encouragement des langues minoritaires sont tout à fait compatibles avec le maintien du statut des langues officielles.

Vers l'an 2000, l'UNESCO a multiplié ses activités pour mieux faire connaître le rôle important que la langue est appelée à jouer pour combler le fossé numérique et bâtir des sociétés du savoir. Le fossé numérique accompagne invariablement l'inégalité dans l'accès à l'information et aux connaissances, laquelle est associée à l'inégalité dans l'accès à la langue. Une terminologie médiocre constitue un des facteurs clés de l'inégalité dans l'accès à la langue et crée un « analphabétisme fonctionnel » lorsqu'il s'agit d'accéder à de l'information ou d'utiliser des ordinateurs. **Initiative B@bel**, le programme intersectoriel et multidisciplinaire de l'UNESCO, reconnaît l'importance du multilinguisme et du multiculturalisme à l'ère de l'Internet. Cette importance a aussi été soulignée dans la **Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle** (2001).

L'UNESCO a aussi encouragé des efforts pour assurer l'accès universel au contenu électronique (cybercontenu) dans toutes les langues, pour améliorer les capacités linguistiques des utilisateurs, ainsi que pour développer des outils permettant l'accès multilingue à l'Internet. Ces efforts ont été renforcés par la **Recommandation sur la promotion et l'usage du multilinguisme et l'accès universel au cyberspace** (adoptée à la conférence générale de l'UNESCO à Paris en octobre 2003). Dans les discussions menant à l'adoption de cette recommandation normative, on a souligné que la langue est et demeure le principal moyen de communication interhumaine. La recommandation englobe également les aspects terminologiques dans le cadre de l'élaboration et de la promotion de contenu multilingue, ainsi que de la communication, de l'information et des connaissances propres à une spécialité.

Dans le processus lancé au « Sommet mondial sur la société de l'information », l'UNESCO a beaucoup insisté sur le fait que la langue et particulièrement les aspects multilingues constituent des éléments clés de la diversité culturelle et de l'accès universel à l'information et aux connaissances. Dans cette optique, l'élaboration de terminologie dans les domaines de l'éducation, des sciences et de la culture est essentielle au développement des sociétés du savoir.

Les estimations du nombre de langues qui existent actuellement varient; cependant, la moyenne se situe entre 6000 et 7000 (sans compter les nombreux dialectes et variantes locales). De plus en plus de données empiriques indiquent qu'il y a un lien déterminant entre la possibilité pour des personnes d'utiliser leur langue maternelle dans un large éventail de domaines culturels, scientifiques et commerciaux et le bien-être socio-économique de leur communauté linguistique respective. **Les personnes dont la langue maternelle n'est pas (ou n'est pas suffisamment) développée du point de vue de la**

terminologie et des langues de spécialité (LS), ou celles à qui on refuse le droit à l'éducation, à la formation, à l'accès à l'information ou à l'interaction en milieu de travail dans leur langue maternelle, ont tendance à être défavorisées.

Les très petites communautés linguistiques (y compris les minorités linguistiques de toutes sortes) doivent faire plus d'efforts que les plus grandes communautés linguistiques qui les entourent pour éviter la marginalisation en ce qui a trait au développement scientifique et technique et économique et industriel – un facteur qui, en définitive, peut mener au déclin socio-économique. **Dans la plupart des cas, une langue dont l'utilisation se limite au folklore ou au milieu familial ne pourra convenir à la communication professionnelle. Dans une même veine, les locuteurs d'une langue dont la terminologie n'est pas à jour dans une spécialité donnée risquent de perdre progressivement la capacité de communiquer à ce sujet dans leur langue.** Par conséquent, des efforts d'aménagement terminologique (continu) doivent être entrepris dans de nombreuses – ou même dans toutes – les communautés linguistiques, et ces efforts doivent être appuyés par des mesures juridiques, financières et administratives concrètes. La mise en œuvre d'une politique en matière de terminologie pour les communautés linguistiques touchées s'inscrit dans ce cadre d'intervention.

L'objet des présents principes directeurs est de fournir une aide méthodologique pour l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique en matière de terminologie fondée sur des efforts d'aménagement linguistique concertés. Ils ont été énoncés pour tous les pays et toutes les communautés linguistiques, depuis les pays en développement ou les communautés linguistiques dont la terminologie est moins perfectionnée jusqu'aux pays développés où la terminologie est très perfectionnée, où les activités terminologiques sont considérables et où il existe un marché pour les produits et les services terminologiques.

Lorsque deux communautés linguistiques ou plus coexistent et interagissent dans un pays ou une région, la politique en matière de terminologie devrait en tenir compte. La terminologie, comme la langue en général, peut être source de controverses, surtout si plusieurs communautés linguistiques sont en cause. À cet égard, la « Déclaration universelle des droits de l'homme » (1948), le « Pacte international relatif aux droits civils et politiques » (1966), le « Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels » (1966) et la « Déclaration des droits des personnes appartenant à des minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques » (résolution 47/135 du 18 décembre 1992) de l'Organisation des Nations Unies (ONU) contiennent d'importantes recommandations.

Compte tenu de ce qui précède et étant donné que la terminologie est indispensable dans le contexte de la maîtrise de l'information, qui comprend aussi l'alphabétisation fonctionnelle, les connaissances médiatiques, la culture numérique, etc., l'UNESCO a confié à Infoterm la tâche de constituer un groupe d'experts chargés de mettre au point les **Principes directeurs sur les politiques en matière de terminologie**. Ces principes fournissent un cadre systématique aux décideurs et aux responsables politiques pour mettre en place une politique en matière de terminologie à l'appui du développement durable et à long terme de leur pays ou de leur communauté linguistique. Les

collaborateurs de cette publication proviennent de divers milieux culturels et sociaux. Ils ont à leur actif des expériences différentes en ce qui a trait à la conception, à la planification et à la mise en œuvre d'une politique en matière de terminologie dont l'essentiel a été condensé dans les présents principes directeurs.

Collaborateurs

Alberts, Mariëtta (PanSALB, Afrique du Sud)

Antia, Basse (University of Maiduguri, Nigeria)

Auksoriute, Albina (Lituanie)

Budin, Gerhard (Université de Vienne, Autriche)

Chan, Nelida (Canada)

Drame, Anja (Infoterm, Allemagne)

Galinski, Christian (Infoterm, Autriche)

Guo, Chuanjie (Chine)

Hector, Paul (UNESCO)

Hong, Gwi-Hyeon (Corée)

Papaev, Sergey (VNIKI, Russie)

Plested Alvarez, Maria Cecilia (ICONTEC et Universidad de Antioquia, Colombie)

Pusztay, Janos (Hongrie)

Rytsar, Bohdan (Ukraine)

Wright, Sue Ellen (Kent State University, Institute for Applied Linguistics, États-Unis)

Principes directeurs sur les politiques en matière de terminologie

Élaboration et mise en œuvre des politiques en matière de terminologie dans les communautés linguistiques

TABLES DE MATIÈRES

Sommaire exécutif	i
Liste des abréviations	iii
Préface	v
Collaborateurs	viii
0 Les langues sous l’effet de la mondialisation	1
1 Concepts de base	4
2 Aménagement linguistique et aménagement terminologique	6
2.1 Aménagement linguistique	6
2.2 Aménagement terminologique	9
3 Élaboration et mise en œuvre d’une politique en matière de terminologie	16
3.1 Élaboration d’une politique en matière de terminologie.....	16
3.2 Mise en œuvre d’une politique de terminologie	17
3.3 Renforcement des capacités humaines.....	18
3.4 Rôle des institutions nationales spécialisées dans la terminologie	19
3.5 Initiatives privées	20
4 Préparation, élaboration et mise en œuvre de politiques en matière de terminologie	25
4.1 PHASE I – Préparation d’une politique en matière de terminologie	26
4.2 PHASE II – Élaboration d’une politique en matière de terminologie	29
4.3 PHASE III – Mise en œuvre de la politique en matière de terminologie	33
4.4 PHASE IV – Gestion continue de l’infrastructure de terminologie	34
Sommaire	36
ANNEXE – Termes utilisés	38
Bibliographie (sélection)	42

0 Les langues sous l'effet de la mondialisation

Le langage est le principal moyen de communication chez les humains. Il joue aussi un rôle de plus en plus important dans la communication homme-machine et est de plus en plus utilisé dans la communication machine-machine. L'évolution du langage et des langues au cours du dernier millénaire du développement humain est un phénomène très complexe. Contrairement à la croyance populaire, le langage est plus qu'un instrument de transfert d'information. Dans ses dimensions culturelles, il est étroitement lié à l'identité des communautés et à celle des gens qui en font partie. Il n'est donc guère étonnant que les questions de langues soulèvent parfois tant d'émotions.

La linguistique fait une distinction entre langue commune (LC ou langue générale) et langue de spécialité (LS ou langue spécialisée). Le document – bien qu'il tienne compte des dimensions culturelles et émotives – porte particulièrement sur la LS comme un outil important :

- De communication spécialisée (c'est-à-dire dans un domaine ou pour la communication professionnelle);
- De représentation des connaissances spécialisées (dans un domaine ou une spécialité);
- D'accès à l'information spécialisée (dans un domaine ou une spécialité).

Dans ce contexte, il est question des langues de spécialité (LS) de diverses communautés de spécialistes qui travaillent dans un domaine ou un champ d'expertise donné. Généralement, les membres de ces communautés s'entendent sur leurs propres règles linguistiques, lesquelles ne sont pas toujours entièrement conformes à celles de la langue commune (LC). Comme le développement scientifique et technique exerce une très grande influence sur la société moderne, les LS ont une incidence de plus en plus considérable sur le développement des différentes LC.

Comme la science et la technologie constituent les pierres angulaires du développement économique et sociétal, l'interaction entre la langue et l'activité économique est généralement très évidente. On reconnaît de plus en plus que la «force relative» de la langue d'une communauté linguistique donnée est représentative, après un certain temps, de la performance économique de cette communauté. Par conséquent, de nos jours la LS est beaucoup plus présente dans les débats entourant l'aménagement linguistique et dans la mise en œuvre de programmes et de politiques d'aménagement linguistique. Cependant, compte tenu de l'extrême complexité de l'aménagement linguistique en LC et en LS, il est possible et même souhaitable de les traiter séparément. Cette décision permet de mieux organiser la mise en œuvre des programmes et d'en vérifier l'efficacité. Les programmes nationaux de développement des langues seraient alors orientés vers le développement de la LC et contribueraient aux programmes nationaux de développement de la terminologie pour ce qui est du développement systématique de la LS (principalement au moyen de l'aménagement terminologique).

À ce stade-ci, on doit reconnaître que la terminologie est incontestablement la composante majeure de la LS. Elle joue un rôle essentiel partout où des renseignements et des connaissances propres à une spécialité sont :

- Générés (p. ex., pour la recherche et le développement);
- Utilisés (p. ex., dans les textes spécialisés);
- Enregistrés et traités (p. ex., dans les bases de données);
- Transmis (par l'intermédiaire de la formation et de l'enseignement);
- Appliqués (p. ex., à la technologie et au transfert des connaissances);
- Traduits et interprétés.

Aujourd'hui, l'aménagement terminologique doit donc s'inscrire dans une perspective beaucoup plus vaste d'innovation et de stratégie d'information, de connaissances ou même de cybercontenu. Une communauté linguistique qui n'a pas développé de terminologies scientifiques et techniques doit nécessairement utiliser une langue étrangère plus développée pour la communication spécialisée. Comme la communication en général bénéficie largement de l'appui des technologies de l'information et de la communication (TIC), l'absence de terminologie creuse indirectement, mais inévitablement, des fossés numériques qui se manifestent de différentes façons.

Le développement des sociétés du savoir est accéléré par celui des TIC, surtout par la convergence des technologies de la télécommunication et de l'informatique, la tendance étant de fusionner informatique et communications mobiles. Plus les TIC deviennent omniprésentes, plus il est nécessaire d'avoir des méthodes d'utilisation efficaces et efficientes. Les coûts du matériel et des logiciels de TIC diminuent progressivement, tandis que les coûts associés à la création de «contenu» et à son utilisation augmentent peu à peu. Ces derniers sont la plupart du temps des «coûts cachés» qui s'appliquent non seulement aux institutions et aux organismes, mais aussi aux communautés linguistiques. Les terminologies jouent ici un rôle déterminant : les données terminologiques sont des éléments indispensables de l'information et des connaissances propres à une spécialité (portant généralement sur une forte proportion du contenu). En conséquence, l'aménagement terminologique combiné au développement systématique des technologies du langage humain (TLH) peut accroître de façon exponentielle l'efficacité du potentiel stratégique.

Le niveau de développement relatif d'un pays peut se mesurer par la capacité moyenne de ses habitants à utiliser l'information au profit du transfert des connaissances et du renforcement des capacités. Comme les données terminologiques sont l'élément de base de la représentation de l'information et des connaissances d'une spécialité, la disponibilité de ces données et leur accessibilité constituent des facteurs socio-économiques fondamentaux. On reconnaît dans les présents principes directeurs l'expérience acquise dans de nombreuses communautés linguistiques et dans de nombreux pays qui mènent des activités

d'aménagement linguistique et terminologique. On y recommande de passer à une certaine étape de l'aménagement linguistique à une politique en matière de terminologie liée à la communication spécialisée qui aura été élaborée et mise en œuvre systématiquement.

1 Concepts de base

Dans le présent document, **communication** s'entend uniquement de la communication interhumaine comprenant la communication (verbale) orale ou écrite ainsi que la communication non verbale. **Communication spécialisée** renvoie à la communication scientifique et technique ou à la communication professionnelle dans une **spécialité**, ce qui, dans la pratique, comprend les branches spécialisées de la connaissance scientifique et technique ainsi que tout autre domaine d'emploi. L'expression **communication technique** n'est pas utilisée ici au sens de technologie des communications, mais plutôt au sens de rédaction technique ou de documentation technique, c.-à-d. préparation de documents rédigés dans une langue de spécialité ou qui contiennent beaucoup de termes spécialisés. **L'aménagement terminologique est** une activité visant à développer la langue principalement en fonction des exigences de la communication spécialisée.

Langue de spécialité (LS ou langue spécialisée) renvoie à la langue utilisée par les communautés de spécialistes et qui comporte le partage de terminologies et de règles linguistiques par domaine dans une plus ou moins grande mesure. La LS s'écarte plus ou moins de la **langue commune** (LC ou langue générale), c'est-à-dire la langue utilisée quotidiennement par une communauté linguistique donnée. Il peut exister toutes sortes de variantes (comme les dialectes) dont les règles s'écartent de la prétendue **norme linguistique**. Cette dernière est formée d'un ensemble de règles qui définissent, pour une langue donnée, le modèle partagé par une communauté linguistique. Les LC constituent les langues de chacune des communautés linguistiques, tandis que les LS constituent les langues utilisées par les communautés de spécialistes d'un domaine dans une communauté linguistique.

La technologie est de plus en plus appliquée à la langue : l'**ingénierie linguistique** est devenue un domaine portant sur le **traitement du langage naturel** (TLN). Les technologies dérivées de l'ingénierie linguistique sont appelées **technologies du langage humain** (TLH). Elles appliquent la connaissance de la langue au développement de systèmes informatiques qui reconnaissent, comprennent, interprètent et génèrent le langage humain sous toutes ses formes, autrement dit l'élaboration d'applications permettant aux humains d'interagir directement avec les ordinateurs.

La **science de la terminologie** est une discipline qui examine la structure, la formation, le développement, l'usage et la gestion des **terminologies** dans divers domaines et qui jette les bases de la méthodologie sous-tendant de nombreuses applications. Les **outils terminologiques** – surtout les logiciels de terminologie – sont utilisés pour traiter d'une façon ou d'une autre les données terminologiques à différentes fins. Par exemple, les **systèmes de gestion terminologique** (SGT) sont conçus pour enregistrer, stocker, traiter et produire des données terminologiques selon des principes professionnels reconnus. Une **base de données terminologiques** (BDT) nationale peut contenir des données terminologiques monolingues ou multilingues et être mise en place dans un pays, dans une communauté linguistique ou à l'échelle locale, selon les besoins des communautés. En aménagement terminologique et plus particulièrement dans le cadre d'une politique nationale en matière de terminologie, une base de données terminologiques nationale est souvent l'un des principaux outils de mise en œuvre de la politique. La création de BDT

centralisées est aussi une stratégie efficace pour les entreprises et les autres organisations et institutions, même si la maintenance de grandes BDT est de plus en plus remplacée par des réseaux de bases de données terminologiques réparties et fédérées.

Les **activités terminologiques** peuvent donner une variété de **produits terminologiques** comme des normes de terminologie, des dictionnaires de langue spécialisée, des glossaires, des bases de données terminologiques, etc. Les produits terminologiques et les **services de terminologie** tels les services d'expert-conseil et de formation en terminologie, la documentation et l'information terminologiques, l'externalisation des tâches liées à la terminologie, les services d'information, etc., sont généralement utilisés comme outils de mise en œuvre d'une politique nationale en matière de terminologie. Dans les communautés linguistiques où les activités terminologiques sont extrêmement développées, les produits et les services terminologiques répondent aux besoins du **marché de la terminologie**, lequel est constitué des utilisateurs et des fournisseurs de produits et de services terminologiques.

Une **politique nationale en matière de terminologie** est une stratégie publique énoncée par les décideurs politiques dans un pays ou dans une communauté linguistique plus ou moins autonome (à l'intérieur d'un pays ou dans une région qui s'étend sur deux pays ou plus) dans le but d'élaborer ou de régir des terminologies émergentes et existantes à des fins variées. L'expérience démontre que différents groupes d'utilisateurs ont besoin de données terminologiques plus ou moins complexes et détaillées pour différentes raisons. Il est donc très économique de produire dès le départ des données terminologiques polyvalentes qui serviront à différents utilisateurs et à différentes applications. Il est aussi conseillé d'élaborer, d'entrée de jeu, une politique nationale en matière de terminologie à la fois multilingue et non restrictive. Ces consignes s'appliquent aussi aux politiques et aux stratégies en matière de terminologie du secteur privé (entreprises, ONG, associations professionnelles, etc.).

2 Aménagement linguistique et aménagement terminologique

Le présent chapitre compare aménagement linguistique et aménagement terminologique, lesquels sont aujourd'hui des activités complémentaires. Ces deux activités reposent sur de nombreux critères, y compris le contexte politique et la genèse historique de l'utilisation de la langue, la situation socio-économique, les aspects géolinguistiques, ainsi que les facteurs démographiques, culturels et psychologiques. Tous ces éléments jouent un rôle dans l'analyse des intervenants sociaux (y compris les institutions) et des rapports qui existent entre eux.

2.1 Aménagement linguistique

Comme les présents principes directeurs portent essentiellement sur l'aménagement terminologique, seule une brève présentation de la théorie de l'aménagement linguistique est faite ici. Une attention spéciale est accordée à la position de la terminologie par rapport à la langue et à la communication. Les grandes questions liées à l'aménagement linguistique sont traitées dans plusieurs publications de l'UNESCO.

2.1.1 Aperçu de la théorie de l'aménagement linguistique

On peut s'interroger sur la nécessité, ou encore sur la possibilité, de faire de l'aménagement linguistique. Gadelii (1999) justifie l'aménagement linguistique comme suit :

« La société se développe et la langue doit s'ajuster à la réalité. Il arrive qu'à la suite de décisions politiques de nouvelles communautés qui n'ont pas de moyens de communication communs soient créées. Dans de tels cas, l'aménagement linguistique est désirable et même nécessaire. »

On trouve dans l'histoire de la science de nombreux exemples d'interventions plus ou moins réussies dans le développement naturel de la langue. Tant et aussi longtemps que cette intervention touche une langue naturelle existante, on parle « d'aménagement linguistique ». Ce qu'on appelle aujourd'hui aménagement linguistique était autrefois appelé glottopolitique, ingénierie linguistique, réglementation linguistique ou développement de la langue. Après avoir comparé 12 définitions, Cooper (1989) a créé la sienne.

« L'aménagement linguistique fait référence à des efforts délibérés visant à influencer le comportement des autres en ce qui concerne l'acquisition, la structure et la répartition fonctionnelle de leurs codes linguistiques. »

Cooper lui-même dit qu'il a volontairement choisi une définition très large pour éviter les restrictions en ce qui a trait aux activités gouvernementales, aux groupes cibles spéciaux ou à une méthodologie particulière.

De nos jours, l'aménagement linguistique dépasse largement la simple création de mots et de termes et les propositions de réformes de l'orthographe. Il suppose une approche

écologique à la langue comme élément essentiel de la société humaine et il comporte une multitude de facteurs sociolinguistiques. L'aménagement linguistique englobe un éventail de méthodes et d'approches, y compris la terminologie et la lexicographie, la gestion de la terminologie, la traduction et la gestion de la traduction et, de plus en plus, les approches par corpus (extraction de termes, analyse de corpus dans le but de repérer les néologismes créés dans les communautés discursives, etc.). On assiste, ici aussi, à une utilisation accrue des technologies du langage humain (TLH).

On a proposé le terme **planification de la communication** pour désigner l'aménagement linguistique et toute autre activité de planification liée à la communication interhumaine, que cette activité soit axée strictement sur la langue ou, de façon plus générale, sur l'organisation, les techniques ou l'infrastructure. Planification de la communication est le terme générique pour aménagement linguistique et aménagement terminologique, comme l'illustre la figure 1, ci-après.

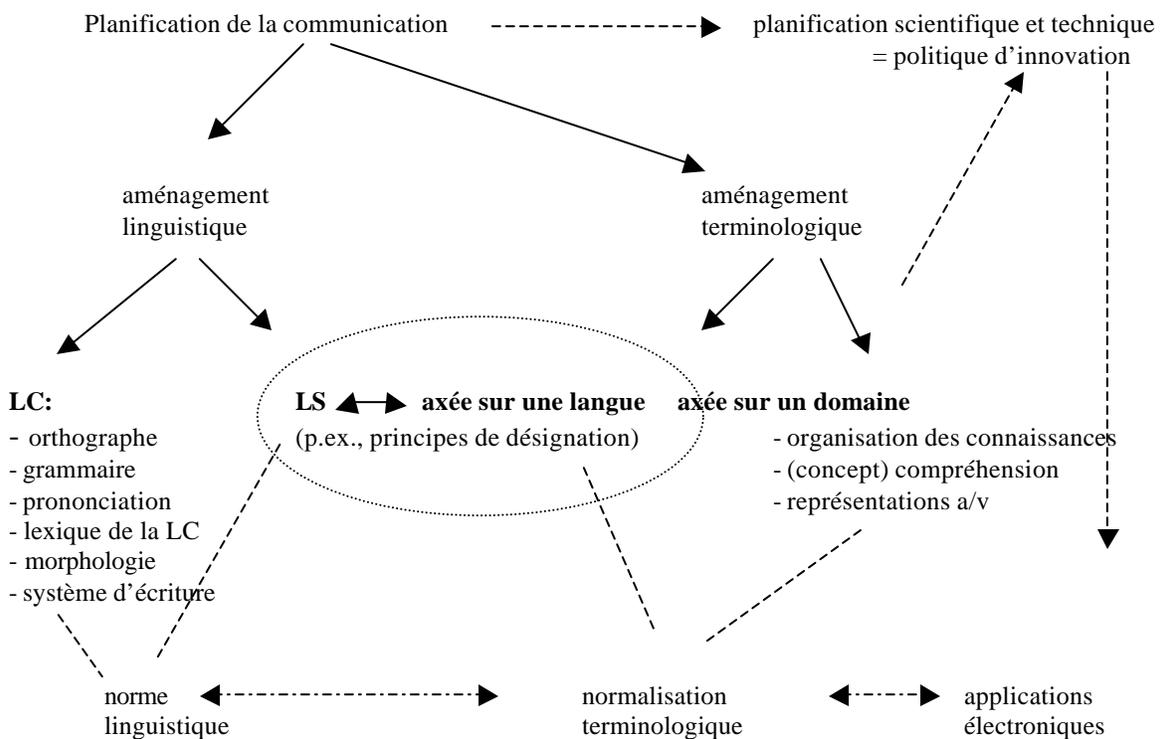


Figure 1: Aperçu de certains concepts de planification de la communication

La figure 1 donne également un aperçu de la relation entre ces concepts. Les éléments qui font partie de la définition classique de planification du corpus sont énumérés sous « LC ». Cette planification comporte des activités telles que la conception et la réforme de l'orthographe (y compris la normalisation de celle-ci), le choix du système d'écriture, l'adoption de la prononciation, du vocabulaire et des dérivés, les modifications au système

grammatical, le nivellement dialectal, la production de livres de lecture et de manuels pour promouvoir l'alphabétisation, l'élaboration de dictionnaires, de grammaires et de glossaires simples en LS, la création d'œuvres littéraires et l'appui aux arts de création, ainsi que la mise sur pied d'institutions chargées de traiter les questions linguistiques. L'aménagement linguistique, quant à lui, inclut aussi les aspects relatifs à la planification du statut social de la langue, c'est-à-dire la langue utilisée dans différentes sphères de la société (commerce, éducation, tribunaux, administration, média, etc.).

2.1.2 Nécessité de faire de l'aménagement linguistique

Divers facteurs peuvent rendre nécessaires l'aménagement linguistique et l'adoption d'une politique de planification linguistique.

- Le multilinguisme : Seuls quelques pays comme l'Islande peuvent déclarer être essentiellement monolingues, tandis que le multilinguisme est la norme dans la majorité des pays du monde. Pour assurer efficacement le respect des droits humains, même les pays officiellement monolingues doivent tenir compte des groupes linguistiques minoritaires à l'intérieur de leurs frontières. De nombreux pays, ayant officiellement décidé d'utiliser une langue ou plus dans leurs communications, font de l'aménagement linguistique systématique. Cependant, les constitutions négligent souvent de mentionner explicitement quelles sont les langues reconnues. En plus des langues officielles, d'autres langues peuvent être utilisées dans le domaine de l'éducation ou dans d'autres secteurs selon les besoins locaux.
- L'éducation : Depuis les années 50, l'UNESCO reconnaît les avantages de l'enseignement en langue maternelle. Pourtant, des millions d'enfants dans le monde reçoivent encore leur première instruction dans une langue qui n'est pas la leur. Souvent, le fait de ne pas utiliser la langue maternelle pour l'éducation entraîne un taux de décrochage élevé et l'analphabétisme.
- Les technologies de la communication : Comme il a déjà été mentionné, il est de plus en plus nécessaire de combler le fossé numérique entre les pays développés et ceux en développement. L'aménagement linguistique inclut tant le choix des langues à utiliser dans les médias électroniques que celui de les développer, au moyen, par exemple, des technologies du langage humain (TLH).

Il importe aussi de souligner que la langue (surtout dans une société multilingue) est comme une ressource naturelle; elle est donc essentielle au bien-être économique d'une nation et à la richesse de ses habitants. Par conséquent, elle devrait faire partie intégrante du plan de développement social, économique et culturel d'un pays. Comme d'autres ressources, la langue possède elle aussi – si on la traite correctement – le pouvoir de créer des emplois.

2.1.3 Objectifs de l'aménagement linguistique

Voici quelques-uns des plus importants objectifs de l'aménagement linguistique :

- Limiter le taux élevé d'échec et de décrochage scolaire chez les enfants dans les milieux multilingues, améliorer l'accès aux études en facilitant la mise en œuvre de programmes d'enseignement en langue maternelle et faire en sorte que les enfants reçoivent leur éducation dans leur langue maternelle – surtout aux niveaux préscolaire et primaire;
- Créer le meilleur environnement possible pour l'apprentissage en s'assurant que les mathématiques et les sciences peuvent être enseignées dans la langue que l'apprenant comprend;
- Améliorer les compétences des fonctionnaires, du personnel, des scientifiques, des chercheurs, des enseignants et même des travailleurs qualifiés, ce qui représente un investissement dans le pouvoir économique d'une nation;
- Valoriser la diversité culturelle et l'individualité dans le pays en encourageant les arts dans les différentes langues;
- Prévenir l'insatisfaction ethnique et politique en créant un environnement qui repose sur le principe de l'égalité des langues, c'est-à-dire le traitement égal de toutes les langues utilisées dans un pays, principalement dans le secteur public (p. ex., système législatif, justice, administration publique et éducation), tout en tenant compte des différents stades de développement des langues coexistantes;
- Assurer la démocratie en donnant aux gens les moyens de s'informer et de faire leurs propres choix politiques;
- Comblent le fossé numérique en développant les langues utilisées dans les médias électroniques, favorisant ainsi la mise au point des TLH, de la traduction automatique, etc.;
- Fournir aux membres de la communauté linguistique des lexiques, des manuels, des œuvres d'art de création, des manuels scolaires, des journaux, etc., dans leur langue maternelle.

2.2 Aménagement terminologique

Contrairement à l'aménagement linguistique, qui peut commencer lorsqu'une langue se développe et que ni le système d'écriture ni la norme linguistique n'existent encore, l'aménagement terminologique s'appuie sur des normes linguistiques établies et une certaine stabilité grammaticale et orthographique dans la langue écrite. Dans cet esprit, l'aménagement terminologique développe sciemment et systématiquement une langue de spécialité en fonction des exigences de la communication spécialisée où un nombre considérable de nouveaux termes techniques sont créés chaque jour dans des centaines de

langues partout dans le monde. Ces termes forment des terminologies, lesquelles sont composées d'ensembles de désignations qui ont un sens particulier (concepts) et qui sont utilisées dans les LS de domaines précis. D'un côté, le développement de la terminologie est un phénomène naturel et incontournable; de l'autre, il peut s'agir d'une initiative orientée vers les résultats s'inscrivant dans le développement de la langue TOUT EN ÉTANT un outil qui servira à exécuter les politiques de transformation socio-économique.

Pour comprendre ce qu'est la terminologie, voici une explication sur les chlorofluorocarbones (C. F. C.) tirée d'un dictionnaire qui a été étudiée dans un ouvrage récent sur l'aménagement linguistique (ANTIA 2000).

«CFCs are non-flammable, non-toxic, and unreactive synthetic compounds which have been used since the 1930s as working fluids in refrigerators and propellants for aerosol sprays. They have now been shown to be harmful to the earth's ozone layer, as well as being major contributors to the greenhouse effect [...]. CFC molecules which have been released into the environment are broken down by the sun's ultraviolet radiation in the upper atmosphere, forming chlorine which reacts with ozone.»

Supposons que la définition susmentionnée est un amalgame de deux textes différents : le premier est rédigé au moyen d'**éléments tirés uniquement de la LC (mots)** qui sont en **noir** dans le texte (voir l'exemple ci-dessus) et le second est rédigé avec des **éléments tirés uniquement de la LS (termes)** qui sont en **gris** dans le texte. Si on ne lit que les éléments en noir, le texte est incompréhensible, tandis que la plupart des gens qui s'intéressent à la chimie environnementale comprendraient les éléments en gris (à cause des liens sémantiques et d'une connaissance intuitive de la grammaire anglaise). L'explication de ce phénomène se trouve dans la fonction des termes : ils codent l'essentiel des connaissances d'un domaine. Dans la définition, les éléments de la LC servent de mortier grammatical et syntaxique qui cimente ces éléments essentiels de la construction pour en faire un tout cohérent et cohésif.

En plus d'être au cœur du processus de compréhension, les termes (et les concepts auxquels ils renvoient) sont indispensables pour diverses activités (voir l'exemple ci-dessus), comme :

- La traduction : comment dit-on chlorofluorocarbone dans votre langue?
- La recherche d'informations : comment peut-on chercher certains articles, p. ex., des textes semblables dans Internet au moyen d'un engin de recherche?
- La documentation : comment peut-on archiver les documents dans un bureau de façon à ce qu'on puisse les trouver et les réutiliser même après plusieurs années?
- La communication : comment puis-je, en ma qualité d'étudiant, d'enseignant, de spécialiste de l'environnement, de législateur, de citoyen, etc., recevoir ou transmettre les renseignements et les connaissances contenus dans le texte susmentionné?

- L'éducation : comment des sujets extrêmement spécialisés peuvent-ils être enseignés à des élèves, des étudiants, des apprentis, des spécialistes, etc.?

L'aménagement terminologique peut donc être adapté à de nombreuses applications et se faire dans des contextes où la plupart des autres activités terminologiques sont également menées ou nécessaires. Par conséquent, on ne saurait trop souligner combien une approche systématique et la coordination sont nécessaires.

2.2.1 Méthodes de formation des termes dans l'aménagement terminologique

Les termes peuvent être de simples mots ou des phrases complexes (termes complexes) possédant des caractéristiques morphosyntaxiques et morphosémantiques précises qui peuvent parfois être inconnues dans la langue commune, mais qui peuvent être propres à certaines spécialités. Par ailleurs, il faut faire la distinction entre différents types de désignations, pas seulement les termes (sans compter les éléments des termes). De plus, il est toujours difficile de distinguer les mots des termes, les termes des non-termes ou les noms des termes. La formation des termes dépend du rôle fonctionnel des désignations dans la communication spécialisée. Dans l'analyse de corpus, l'extraction et l'identification de termes sont des processus laborieux. Malgré des recherches approfondies, il a été impossible jusqu'à maintenant de mettre au point des modèles théoriques et les algorithmes correspondants qui soient totalement fiables. Toutefois, il existe des méthodes et des outils de TLH qui donnent des résultats satisfaisants pour l'identification et l'extraction de corpus. Ces approches devraient être utilisées lorsqu'elles sont appropriées (compte tenu de leurs limites inhérentes).

L'interaction entre les langues spécialisées et la langue commune est très dynamique. Il y a un mouvement constant de matériel lexical dans les deux directions.

- Déterminologisation : termes spécialisés qui sont intégrés dans la langue commune comme mots bien connus;
- Terminologisation : mots communs qui deviennent des termes (ou qui en font partie);
- Principes courants de formation des termes : Les principes sémiotiques qui suivent s'appliquent pratiquement à « toutes » les langues. Ces principes portent sur la nature systématique des terminologies avec leurs réseaux de concepts sous-jacents, y compris la fonction cognitive, les aspects de représentation des connaissances, etc. :
 - Transparence (vs opacité);
 - Cohérence;
 - Pertinence;
 - Brièveté (économie linguistique);
 - Dérivabilité;
 - Exactitude linguistique;
 - Préférence pour la langue maternelle (sauf dans les spécialités ou les langues où d'autres traditions existent, par exemple, l'utilisation des formes latines ou grecques dans certaines disciplines).

- Méthodes de formation des termes
 - Création de formes nouvelles :
 - dérivation;
 - composition;
 - formes abrégées;
 - Utilisation de formes existantes :
 - conversion (changement dans une partie du discours, parfois appelée récatégorisation);
 - terminologisation (donner un nouveau sens, souvent analogue ou métaphorique, à des termes existants dans des domaines plus ou moins liés ou à des mots de la LC);
 - transfert sémantique dans une langue de spécialité;
 - emprunt transdisciplinaire (métaphores);
 - Emprunt à une langue étrangère :
 - emprunt direct;
 - calque.

L'applicabilité des méthodes susmentionnées doit être évaluée dans chacune des langues. Les principes sémiotiques servent de lignes directrices sur la façon d'appliquer les méthodes de formation des termes. Certains principes sont contradictoires, ce qui donne lieu à des compromis importants dans chaque cas (p. ex., transparence vs brièveté des termes). La norme ISO 704 et d'autres normes internationales pertinentes contiennent des renseignements à ce sujet (voir la bibliographie).

On compte aussi au nombre des problèmes et des défis actuels de la formation des termes les écarts entre les modèles linguistiques généraux et la morphologie, la diversité et l'incohérence des règles dans différentes spécialités (particulièrement celles des sciences naturelles qui ont des nomenclatures précises), l'absence de détails dans la description de nombreuses langues et la nécessité pour ces langues d'être complètement codifiées (p. ex., au moyen de l'aménagement linguistique) pour obtenir des règles fiables de développement de la terminologie, plus particulièrement en ce qui concerne l'orthographe, la prononciation et la grammaire. Les applications de TLH doivent se doter de modèles informatisés de création de termes dans les langues à traiter.

2.2.2 Travail terminologique descriptif et travail terminologique normatif

De nouveaux termes sont régulièrement introduits dans la langue soit pour combler une lacune créée par l'introduction d'un nouveau concept, soit pour remplacer un terme existant, moins efficace. Il existe deux approches pour traiter cette évolution de la terminologie : le travail terminologique descriptif et le travail terminologique normatif. Dans le travail terminologique descriptif, on se contente d'observer et d'analyser l'émergence des termes, tandis que dans le travail terminologique normatif, les utilisateurs s'entendent sur l'adoption d'un terme qui sera utilisé fréquemment dans des circonstances données. Cette dernière façon de faire inclut l'uniformisation, la normalisation et

l'harmonisation de la terminologie. La normalisation terminologique peut être motivée par une variété de raisons commerciales ou être le résultat de considérations liées à la sécurité.

En normalisation terminologique, il faut presque toujours choisir entre des termes possibles. Des facteurs comme les raisons économiques (un terme peut être choisi parce qu'il est plus facile d'emploi que les autres), la précision (un terme peut être plus clair que les autres) ou la pertinence (un terme peut avoir des connotations politiques ou inquiétantes) peuvent influencer ce choix.

La normalisation terminologique comporte deux aspects distincts qui reflètent deux infrastructures différentes. La normalisation des principes et des méthodes terminologiques se fait dans le cadre des infrastructures horizontales du fait qu'elle touche pratiquement toutes les spécialités. Par contre, la normalisation des terminologies des diverses spécialités (soit le travail terminologique exécuté aujourd'hui principalement par des comités techniques) se fait dans le cadre des structures verticales. Il va sans dire que la normalisation des terminologies doit se fonder sur des principes et des méthodes standardisés, lesquels doivent s'appuyer sur la théorie scientifique. À l'échelle internationale, le comité technique ISO/TC 37 « Terminologie, autres ressources langagières et contenus » est chargé de la normalisation des principes et des méthodes du travail terminologique.

2.2.3 Gestion terminologique

Comme il a été mentionné, la science de la terminologie est hautement interdisciplinaire. La pratique de la terminologie exige donc la coopération de spécialistes de nombreux domaines. Étant donné la quantité considérable de données terminologiques, le plus grand nombre possible de personnes devraient travailler ensemble et unir leurs efforts ainsi que leurs ressources.

- Terminographie vs lexicographie : Selon les définitions classiques, la terminographie est basée sur les concepts; et la lexicographie, sur les mots. En réalité, la différence n'est pas évidente, les méthodes hybrides abondent et mènent à de légers écarts dans le déroulement du travail et, ce qui est plus important, à des anomalies dans les structures des données. On a noté la convergence des méthodes pour ce qui est de l'orientation mot/sens vs l'orientation terme/concept et des efforts sont déployés pour faciliter l'interopérabilité entre des systèmes hétérogènes.
- Méthode de travail descriptif vs méthode de travail normatif : Les premières étapes de la gestion terminologique consistent généralement à documenter la diversité dans les limites de la culture, de la langue, des disciplines, des professions et des entreprises, ainsi qu'au-delà de celles-ci. À la deuxième étape, il est souvent nécessaire de simplifier cette documentation complexe, pour des raisons précises, en normalisant la terminologie ou en l'harmonisant dans les cas de fragmentation lexicale au même niveau de langue.

La terminographie est le processus de documentation de l'information terminologique. Ce travail peut être monolingue, bilingue ou multilingue. Des principes déterminés par

l'objectif et l'application visés guident la conception de dictionnaires techniques, de glossaires et d'autres produits terminographiques conçus pour différents publics cibles (p. ex., en éducation, pour les médias, etc.). Pour ce qui est du « sens » et de la terminographie, voici les éléments les plus importants à considérer.

- Concepts et structures conceptuelles : Les concepts sont des constructions mentales (unités cognitives). Dans les connaissances d'une spécialité, les structures conceptuelles sont la base de toute terminologie. Du point de vue linguistique, le sens d'un terme est le concept que désigne celui-ci. Les concepts se définissent et changent constamment dans toute activité professionnelle ainsi que dans toutes les formes de communication professionnelle. Les conventions culturelles commandent aussi la formation de concepts, et la langue est la principale manifestation de la culture. L'interaction complexe et dynamique entre la formation des termes et la formation de concepts doit être prise en compte à toutes les étapes de développement de la terminologie et de la terminographie.
- Définitions, contextes, exemples : Bien qu'on fasse une distinction entre différents types de définitions – intensionnelles, extensionnelles, partitives, fonctionnelles, opérationnelles, etc. – dans le travail terminologique systématique, un système de concepts se caractérise par des définitions interdépendantes. Les systèmes de concepts multidimensionnels exigent des définitions qui recensent les différentes facettes ou les critères distinctifs. Par conséquent, des principes de rédaction ou d'évaluation et de révision des définitions doivent être énoncés (voir ISO 704, Wright/Budin, 1997 : « *Dos and Don'ts of definition writing* »).
- Contextes (y compris contextes définitoires et explicatifs) : En gestion terminologique, les contextes illustrent la fonction d'un terme dans le discours, ce sont des fragments de texte. Documenter les différentes fonctions des contextes est très utile et, si le temps manque pour rédiger une définition complète, constitue une bonne solution, particulièrement quand on utilise l'analyse de corpus pour créer des grands corpus en très peu de temps. Les contextes appuient les définitions et dans certains cas, ils constituent la seule information disponible (en l'absence de définitions). Ils sont précieux même quand il y a des définitions parce qu'ils démontrent que la définition est la bonne pour le terme en cause. Quoi qu'il en soit, on estime que les contextes sont une source fiable lorsqu'on analyse l'usage et la collocation des termes.

Le travail de terminologie comparée et le travail de terminologie collaborative comprennent deux approches de base à la gestion terminologique.

- Le travail de terminologie comparée consiste à examiner des termes et des concepts utilisés dans différentes langues pour en arriver aux soi-disant termes « équivalents » qui seront recommandés dans un ouvrage ou dans une norme terminologique. Ce processus révèle fréquemment les lacunes des structures conceptuelles et de l'usage terminologique entre les communautés linguistiques. Il est bon d'utiliser une approche fonctionnelle pour examiner la question difficile de « l'équivalence » dans un contexte pragmatique (plutôt que philosophique). Il faut

examiner équivalence textuelle et communicationnelle vs équivalence terminologique ou lexicale. À ce stade, l'analyse de la terminologie comparée exige la documentation approfondie de la recherche et doit faire l'objet de discussions en comités pour toutes les langues en cause, de façon à créer une base de connaissances unique et un système d'aide à la décision.

- Pour ce qui est du travail de terminologie collaborative, on obtient les meilleurs résultats – particulièrement pour le développement de la langue et la normalisation terminologique – quand les linguistes, les terminologues et les spécialistes de domaine travaillent ensemble en comités. Généralement, ces différents spécialistes apportent des connaissances et des expériences diverses à la réalisation d'une tâche complexe.
 - Connaissance de la spécialité (connaissance des concepts);
 - Connaissance linguistique (connaissance générale et propre à une langue précise);
 - Connaissance de la terminologie (connaissance des méthodes de travail qui font le pont entre les deux types de connaissances susmentionnées).

3 Élaboration et mise en œuvre d'une politique en matière de terminologie

La méthodologie présentée dans le présent document met l'accent sur la nécessité de concevoir, de formuler, de mettre en œuvre, d'appliquer, de promouvoir et de tenir à jour de façon systématique une politique en matière de terminologie dont les objectifs et les principes ainsi que les champs d'application et les priorités sont bien déterminés. Dans cette optique, l'utilisation de réseaux d'information pour appuyer une telle politique et le fait que ceux-ci sont plus efficaces s'ils sont appuyés par une politique en matière de terminologie doivent être dûment examinés. La mise en place d'infrastructures organisationnelles et techniques liées à une politique en matière de terminologie est essentiellement un moyen de satisfaire aux objectifs et aux principes de cette politique tout en tenant compte des buts et des champs d'application concrets, généraux ou particuliers.

3.1 Élaboration d'une politique en matière de terminologie

Tout en mettant l'accent sur le développement de la terminologie, l'élaboration d'une politique en matière de terminologie peut être principalement axée sur le développement :

- Des langues communes qui y sont associées comme moyen de communication spécialisée en général;
- Des LS de certains domaines dans une langue donnée;
- D'une combinaison de ces deux éléments.

Cependant, cette approche peut être grandement influencée par la situation linguistique dans laquelle elle doit être appliquée. Une multitude de situations différentes pourraient devoir être prises en compte dans l'élaboration de politiques en matière de terminologie en fonction des présents principes directeurs.

Dans la même communauté linguistique, il peut être nécessaire de développer la terminologie dans certaines LS, tandis que dans d'autres plusieurs terminologies existantes et, par conséquent, concurrentielles auraient besoin d'être harmonisées. Certaines communautés linguistiques sont isolées dans une région géographique définie à l'intérieur d'un pays. Elles peuvent coexister avec d'autres communautés linguistiques ou constituer des minorités linguistiques plus ou moins autonomes. D'autres communautés s'étendent sur deux pays ou plus, leur statut pouvant différer selon la région, ou encore elles sont dispersées dans plusieurs pays. Dans certains cas, les langues minoritaires existent dans un ou plusieurs pays et sont coupées du développement de la langue majoritaire dans leur pays d'origine. Ces communautés de langue minoritaire bénéficient parfois d'un statut autonome ou semi-autonome dans leur pays d'accueil et développent alors des particularités terminologiques afin de s'ajuster et de coexister pacifiquement avec les communautés de langue majoritaire qui les entourent. Dans d'autres cas, ces communautés dépendent plus ou moins complètement du développement de la langue dans leur pays d'origine.

Les présents principes directeurs s'adressent à des lecteurs dont les antécédents linguistiques varient – depuis de grands pays qui tentent de mettre en place une politique nationale en matière de terminologie, jusqu'à des pays de petite et moyenne taille qui comptent une communauté linguistique ou plus, en passant par les plus petites communautés linguistiques et les communautés de toutes sortes qui ont besoin d'une politique en matière de terminologie. Chacune des communautés linguistiques peut avoir des besoins différents pour ce qui est du renforcement des capacités humaines et institutionnelles comme élément de la conception, de l'élaboration et de la mise en œuvre d'une politique en matière de terminologie selon la culture, la société et les circonstances particulières en cause.

3.2 Mise en œuvre d'une politique de terminologie

Les responsables des politiques ont maintenant un défi de taille à relever : ils doivent concevoir de nouveaux moyens de fournir et d'exploiter les ressources documentaires dans leurs plans de développement. Pour ce faire, une politique en matière de terminologie doit, bien souvent, être élaborée à l'appui, ou même faire partie intégrante, d'autres politiques nationales telles que la politique d'information ou du savoir, la politique de l'éducation, la politique de renforcement des capacités et des institutions, la politique en matière d'innovation et de technologie, etc.

Une politique en matière de terminologie a une incidence sur pratiquement tout : la vie professionnelle, l'éducation et la formation, le système de santé, etc. Elle touche toutes les personnes, jeunes ou vieilles, qui ont besoin de comprendre ou d'acquérir des connaissances spécialisées sous une forme ou une autre. Dans la plupart des cas, il sera sage de s'assurer la participation active des institutions qui sont résolument engagées à l'égard des politiques d'aménagement linguistique. Enfin, il est aussi souhaitable de faire participer toute la communauté linguistique au processus.

Les principes directeurs s'inspirent largement du modèle de mise en œuvre des politiques nationales d'information décrit dans la publication PGI-90/WS/11 de l'UNESCO.

Montviloff, Victor. *National Information Policies. A handbook on the formulation, approval, implementation and operation of a national policy on information*, Paris, UNESCO, 1990.

Cependant, comme les principes directeurs seront souvent utilisés à l'échelle régionale ou locale pour une communauté linguistique ou quelques-unes, le modèle a dû être simplifié. Pour une mise en application à grande échelle touchant plusieurs communautés linguistiques d'un pays, la publication susmentionnée et les présents principes directeurs doivent être examinés conjointement.

3.3 Renforcement des capacités humaines

Dans toute politique en matière de terminologie, le renforcement des capacités et des institutions est un enjeu important. La nécessité de mettre en place des infrastructures de terminologie peut se manifester très tôt dans la conception de programmes d'aménagement terminologique. C'est à ce moment que les terminologues et surtout les spécialistes en politique de terminologie entrent en jeu pour éviter certains des pièges qui guettent la mise en œuvre d'une politique en matière de terminologie. Dans le même ordre d'idée, un plan d'action systématique pour le renforcement des capacités humaines devrait être en place pour faciliter la formation des spécialistes en terminologie qui devront appliquer la politique qui aura été élaborée et qui mèneront les activités terminologiques connexes jugées essentielles.

Comme la terminologie d'un domaine ou d'une spécialité augmente avec chaque invention, l'information est diffusée et les connaissances sont acquises au moyen de la terminologie. La diffusion de termes appropriés dans les domaines des sciences, de la technique, de l'éducation et de l'économie devrait être appuyée par les groupes d'intérêt et les spécialistes de la communauté linguistique. Dans les plus petits pays ou dans les communautés linguistiques où la terminologie se développe, la priorité devrait être accordée à la préparation des termes de base dont on a le plus besoin, et ce, à la première étape de mise en œuvre d'une politique en matière de terminologie. Ces termes peuvent être requis pour le système éducatif, mais ils peuvent aussi l'être pour l'hygiène, la santé publique, le système de transport public, etc. Les priorités devraient donc être établies en fonction des spécialités où la politique en matière de terminologie sera appliquée en premier.

Les traducteurs techniques jouent souvent un rôle déterminant dans le processus de création de terminologies parce qu'ils proposent de nouveaux termes dans la langue cible en fonction des nouveaux termes dans la langue de départ. Dans tous les cas, le processus de création et d'adoption de la terminologie exige la collaboration étroite des terminologues, des spécialistes du domaine, des linguistes, des traducteurs et des enseignants. Les efforts peuvent être coordonnés de manière à éviter le choix entre des termes contradictoires. L'utilisation de langues minoritaires, marginalisées ou en développement dans un pays permet de comprendre les technologies locales et de les intégrer à la technologie moderne. En appuyant le développement de la langue, on encourage donc aussi la préservation du patrimoine culturel et de la diversité du pays.

Si la création d'institutions spécialisées dans la terminologie est prévue dans les plans, il pourrait être nécessaire de former des spécialistes en gestion de projet de terminologie, en travail terminologique et en terminographie. D'un côté, les terminographes, qui savent comment extraire les termes, les documenter selon des pratiques et des principes terminographiques précis et compiler des listes de termes proposés, devront peut-être travailler étroitement avec des spécialistes du domaine. D'un autre côté, les terminologues devront faire la recherche relative aux principes et aux pratiques de création de termes secondaires. Évidemment, tous les spécialistes de la terminologie devraient connaître à fond l'orthographe et les principes de formation des mots de la langue en cause.

Dans ce contexte, il ne faut pas sous-estimer les contributions du secteur privé. Les spécialistes réalisent qu'ils doivent communiquer avec des spécialistes d'autres domaines et avec des profanes. Mais, avant tout, ils doivent communiquer au moyen de terminologie précise dans leur propre spécialité. Ils peuvent ensuite décider de participer à des projets de terminologie et à la compilation de dictionnaires techniques dans leurs divers domaines. Souvent, ces personnes ne sont ni terminologues ni terminographes et ont besoin d'aide pour créer des termes, les documenter de façon systématique et, finalement, pour constituer un fonds terminologique dans leur domaine respectif.

3.4 Rôle des institutions nationales spécialisées dans la terminologie

Les institutions chargées de la prestation de services de terminologie ont pour rôle de conseiller et d'appuyer le gouvernement en ce qui a trait à l'élaboration, au développement, à la mise en œuvre et à la mise à jour de stratégies relatives à la terminologie et au développement de la terminologie. Il arrive qu'une institution spécialisée dans la terminologie fournisse des services à un pays ou plus ou que la prestation de nombreux services de terminologie soit assurée par différentes institutions à l'échelle nationale et régionale parce que cela fait partie de leur mission première. Parfois, des institutions d'un domaine précis fournissent aussi des services de terminologie.

Les institutions spécialisées dans la terminologie donnent des conseils sur les politiques et les autres questions concernant la terminologie et les langues de spécialité (LS). Elles peuvent établir et évaluer des normes pour les besoins de la terminographie, pour la création d'installations et pour la mise en œuvre de procédures uniformes pour la collecte, la documentation, l'organisation, la normalisation et la diffusion d'information terminologique pour les différentes communautés linguistiques du pays. Les institutions spécialisées dans la terminologie peuvent aussi fournir un service d'information sur les conventions des langues de spécialité, ainsi que sur les questions terminographiques. De plus, elles pourraient coordonner, appuyer et faciliter les projets visant à développer les LS en rendant les installations et les produits de terminologie accessibles aux systèmes d'information et de communication connexes, p. ex., en développant et en gérant une BDT. À l'ère du réseautage par réseaux, cette dernière peut prendre la forme d'une BDT centrale « virtuelle », qui est en fait un réseau de bases de données réparties.

L'objectif des institutions nationales spécialisées dans la terminologie pourrait être de promouvoir le renforcement de l'autonomie de tous les citoyens au moyen de contributions terminologiques qui facilitent la communication à différents niveaux sur des sujets divers et dans des domaines d'activité variés. Ces institutions pourraient avoir comme autres objectifs de livrer des produits terminologiques multilingues pertinents dans différents domaines, de coordonner la production de terminologies et de contributions terminologiques externes, ainsi que de former des partenariats avec des collaborateurs et des intervenants, de gérer une base de données terminologiques nationale (BDT) et, peut-être, de diffuser l'information terminologique aux utilisateurs, aux clients et aux collaborateurs à l'aide de liste de termes, de dictionnaires techniques et des médias électroniques. En plus de faciliter la communication scientifique, économique et technique, les institutions nationales spécialisées dans la terminologie peuvent jouer un rôle important

dans le transfert des connaissances et, par conséquent, dans le renforcement de l'autonomie de tous les citoyens d'un pays, en améliorant leurs compétences dans les domaines scientifique, économique et technique, ainsi que leur compétence linguistique générale.

Une institution nationale spécialisée dans la terminologie devra peut-être devenir un centre d'échange d'information sur le travail terminologique dans un pays donné parce que la demande pour la terminologie augmente de jour en jour. Dans un tel cas, il est important que la coordination et la gestion du travail lié à la documentation des termes soient efficaces pour éviter les dédoublements et, en fin de compte, pour promouvoir la normalisation. Une institution nationale spécialisée dans la terminologie peut agir à titre de facilitateur national qui documente les données terminologiques de diverses communautés linguistiques et de diverses communautés d'experts dans une base de données centrale ou dans une base de données répartie. L'information terminologique peut donc être obtenue d'un point d'accès central. L'institution nationale spécialisée dans la terminologie peut ainsi rendre d'importants services à toute la communauté.

Dans les pays où une communauté linguistique ou plus est dispersée sur de vastes étendues, une infrastructure de terminologie décentralisée peut être la meilleure solution aux problèmes de mise en œuvre d'une politique en matière de terminologie. Des bureaux de terminologie décentralisés peuvent servir de ressources à une institution nationale spécialisée dans la terminologie (p. ex., en fournissant aux utilisateurs un accès convivial unifié aux portails fédérés d'un certain nombre d'organisations responsables de la terminologie). Ces bureaux peuvent être situés dans les régions où des spécialités précises sont très présentes ou encore dans les zones géolinguistiques où se trouvent les locuteurs d'une langue maternelle dont la terminologie a besoin d'être développée. Les projets de terminologie peuvent aussi être lancés par des particuliers ou des organismes et des associations qui ont déterminé que la terminologie d'un domaine donné devrait être développée. Leur propre langue peut ainsi devenir plus fonctionnelle dans une région ou une spécialité précise.

3.5 Initiatives privées

Dans un pays multilingue, la terminologie est une ressource stratégique. Elle est le véhicule de diffusion de la connaissance et de l'information. L'utilisation d'une terminologie correcte, unifiée ou normalisée permet l'acquisition de compétences éprouvées en matière de communication technique et scientifique. Il faut aussi de nouvelles compétences et de nouveaux profils professionnels pour ce qu'on est convenu d'appeler le marché de la terminologie, lequel fournit des produits et des services à divers utilisateurs, comme :

- Des créateurs de terminologie (p. ex., des chercheurs, des techniciens, des administrateurs, etc.);
- Des producteurs de données terminologiques (p. ex., des spécialistes en normalisation, des concepteurs de base de données terminologiques, des lexicographes spécialisés, etc.);

- Des diffuseurs de données terminologiques (p. ex., maisons d'édition de dictionnaires, services d'information en ligne, etc.);
- De simples citoyens.

Les produits terminologiques comprennent principalement :

- De l'information terminologique variée qui se présente sous différentes formes et est destinée à des besoins et des groupes d'utilisateurs divers;
- Des outils terminologiques conçus pour répondre à différents besoins.

L'information terminologique (si elle inclut la documentation terminologique) comprend trois catégories distinctes de données de base (unilingues ou bilingues), telles :

- Les données terminologiques comme telles (c'est-à-dire, l'information sur les concepts propres à une spécialité et leur représentation par des symboles linguistiques et non linguistiques auxquels s'ajoute une variété de données connexes);
- Les données bibliographiques sur une variété de publications différentes dans le domaine de la terminologie;
- Les données factuelles sur les institutions, les spécialistes, les programmes, les événements et les autres activités dans le domaine de la terminologie.

Chacune de ces catégories de données nécessite un type de système de base de données particulier (soit un ensemble de bases de données distinctes, soit un système de bases de données intégrées comportant plusieurs modèles de données différents). Un centre d'information et de documentation terminologique doit composer avec ces trois grandes catégories de systèmes de base de données. Ces systèmes sont élaborés pour répondre à des besoins différents en fonction de catégories de données bien définies (selon les «objets d'information» requis pour documenter tout modèle de données). Les données générées et mises à jour dans de tels systèmes et leurs logiciels d'application peuvent aussi être utilisées pour mettre au point différents « produits » et peuvent servir de base à une variété de « services ».

D'un point de vue officiel, les données terminologiques représentent la connaissance spécialisée sur le plan des concepts; on peut les trouver :

- Sous forme de publication traditionnelle (dictionnaire, glossaire, lexique, etc. en format papier);
- Sous forme de publication électronique (soit uniquement des données proprement dites présentées dans un format quelconque, soit des données combinées à un logiciel ou à du matériel, comme un dictionnaire électronique);
- Dans les services d'information en ligne.

Dans les ordinateurs de poche ou dans les dictionnaires électroniques encore plus petits, les données terminologiques peuvent être implantées en un tout indissociable ou intégrées au logiciel ou même au matériel.

Les clients peuvent obtenir sur le marché de la terminologie des données terminologiques pour usage interne seulement ou pour réutilisation, au cours d'échange de données terminologiques, etc. Les différents groupes d'utilisateurs ont toutefois des besoins divers; il leur faut donc des données terminologiques plus ou moins complexes et détaillées. C'est pourquoi il est très économique de préparer des données terminologiques polyvalentes qui serviront à différentes applications et à différents utilisateurs à qui on fournira des interfaces utilisateur adaptées à leurs besoins. Les données terminologiques peuvent aussi être utilisées de façon très efficace comme information de base autour de laquelle les données des encyclopédies relatives à un domaine peuvent être organisées.

Les logiciels de terminologie fournissent les outils les plus courants pour traiter les données terminologiques de différentes façons. Il existe plusieurs types de **systèmes de gestion terminologique** (SGT) conçus comme outils spécialisés pour enregistrer, stocker, traiter et produire des données terminologiques de façon professionnelle à des fins diverses. Les **bases de données terminologiques** (BDT) sont constituées de données terminologiques et d'un SGT pour les traiter. Parfois, les grandes BDT sont intégrées dans une structure organisationnelle ou institutionnelle de technicité plus ou moins haute mise en place pour la collecte et la mise à jour de quantités considérables de données terminologiques pour une foule d'utilisateurs. De nos jours, la plupart des SGT sur ordinateur personnel sont utilisés par des utilisateurs individuels, de petites coopératives (reliées ou non par un réseau local approprié) ou par des services plus grands (où les postes de travail sont généralement reliés par un réseau local plus ou moins perfectionné ou par intranet).

Les SGT sont de plus en plus développés pour servir d'outils à diverses applications, comme :

- La traduction assistée par ordinateur;
- La création scientifique et technique (y compris la documentation technique);
- La gestion de pièces de rechange;
- Le cybercommerce, etc.

Les modules des SGT caractérisés par des degrés de technicité divers sont quant à eux intégrés à une variété de logiciels. De plus en plus utilisés pour le traitement suivi de l'information et des communications, ils trouvent des marchés dans :

- La rédaction technique collective (par des rédacteurs techniques);
- La documentation (au sens d'information et de documentation, ainsi qu'à celui d'archivage et de classement);

- Le travail terminologique collectif.

Avec le travail terminologique collectif assisté par ordinateur (et acheminé par réseau), la préparation, le traitement et la mise à jour des données terminologiques peuvent être effectués plus rapidement, plus efficacement et selon les principes modernes de gestion de la qualité.

Voici les services de terminologie qui existent déjà :

- Services d'expert-conseil et de formation en terminologie;
- Externalisation des tâches liées à la terminologie;
- Services d'information dans le domaine de la terminologie.

Le plus souvent, la nécessité d'avoir recours à des services d'expert-conseil et de formation est associée à l'application, par exemple :

- Pour l'application des principes et des méthodes de la terminologie (surtout pour l'application adéquate des normes existantes concernant ces principes et méthodes, ainsi que des normes connexes);
- Pour le choix et l'utilisation des outils (p. ex., logiciel de traitement de données multilingues);
- Pour la gestion de projets de terminologie, etc.

De nos jours, il est fréquent que les spécialistes de domaine ne connaissent pas la théorie de base de la logique et de l'épistémologie qui sous-tend la philosophie de la science ou de la science de l'information et qu'ils aient besoin de formation pour se familiariser avec les principes de la théorie et de la méthodologie de la science de la terminologie et de la terminographie. Les grandes organisations et les grandes institutions doivent souvent intégrer les méthodes et les outils propres à la terminologie dans leurs programmes de gestion de l'information ou de gestion de la qualité. Les organismes gouvernementaux et autres pouvoirs publics de nombreux pays veulent mettre en place des politiques de transfert des connaissances; des méthodes d'aménagement terminologique pertinentes leur seraient donc très utiles. Les institutions et les organismes ont souvent besoin de conseils pour des questions juridiques (surtout en ce qui a trait aux droits de propriété intellectuelle) liées à l'utilisation des outils et des données terminologiques.

De plus en plus, les institutions et organismes de toutes sortes jugent que l'externalisation est un moyen approprié pour satisfaire à des besoins terminologiques limités qui ont été identifiés. Ainsi, on peut avoir recours à l'externalisation pour :

- La recherche et le développement sur demande pour de nouveaux outils ou de nouvelles applications;

- L'adaptation des outils existants, comme :
 - Les SGT ou même la conception et la mise en œuvre de BDT;
 - Les métanavigateurs pour les réseaux d'information, etc.;
- Le travail terminologique sur demande pour ce qui est de :
 - La préparation de la terminologie;
 - La maintenance de la terminologie (incluant entre autres la révision et la mise à jour);
 - La conversion ou la fusion de données terminologiques;
 - L'évaluation et la validation de données terminologiques, etc.;
- Les services de maintenance et de suivi pour ce qui est de :
 - La maintenance et la mise à niveau de logiciel de SGT;
 - La maintenance de l'ensemble du fonds de données, etc.

De plus en plus, les produits et les services de terminologie sont offerts à titre de service d'information ou sont liés à un de ces nombreux services sur le marché – une situation semblable à celle qui prévaut dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (TIC). Ils seront aussi de plus en plus intégrés à d'autres applications des TIC.

Pour ce qui est de la diffusion des données terminologiques à différents groupes d'utilisateurs aux besoins variés, il ne faudrait pas écarter les initiatives visant à mettre en place des réseaux d'information offrant des services tarifés et adaptés au marché dans le but de fournir de véritables données terminologiques et des produits et services de terminologie à valeur ajoutée sur une base commerciale. Les clients paieraient ainsi pour des produits et des services de terminologie, mais plus ces produits et services seront variés, plus ils seront abordables.

L'infrastructure de terminologie nationale, qu'elle soit centralisée ou non, devrait donc offrir son entière collaboration à l'industrie privée en donnant un appui terminologique et terminographique ou encore de la formation (voir 3.1). Les spécialistes qui travaillent à l'échelle nationale pourraient participer à la révision et à la mise au point définitive des produits finis, ainsi qu'à la publication et à la mise en marché des produits. Si une politique en matière de terminologie est à la fois multilingue et non restrictive dès le départ, plus son marché sera important.

La planification et la mise en œuvre d'une politique nationale en matière de terminologie peuvent être menées par les institutions du secteur public ou être confiées à des organismes du secteur privé (firmes d'expert-conseil ou ONG à but non lucratif).

4 Préparation, élaboration et mise en œuvre de politiques en matière de terminologie

Les présents principes directeurs prônent l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique propre à la terminologie. Dans plusieurs pays, de telles politiques sont incluses dans des politiques d'information ou des politiques étroitement liées aux activités d'information gouvernementales et non gouvernementales. Généralement, les institutions publiques et privées élaborent un grand nombre de règles, d'ententes et de principes directeurs pour recueillir et protéger l'information dont elles ont besoin pour atteindre leurs objectifs économiques, sociaux ou politiques respectifs. Beaucoup de ces règles, de ces ententes et de ces principes directeurs ont été mis en œuvre avec succès et servent maintenant de références pour l'exécution et le développement d'activités précises. Cependant, leur fragmentation est parfois source de confusion et le rôle fondamental de la terminologie en est généralement omis. Avec le développement et la convergence rapides des TIC modernes, les enjeux deviennent encore plus complexes. Bien que les principes directeurs soient consacrés aux politiques en matière de terminologie, il ne faut pas oublier pour autant la coordination et l'intégration de ces politiques aux autres politiques.

Selon l'expérience acquise lors de l'élaboration de politiques nationales d'information et du savoir, les phases de développement d'une politique en matière de terminologie conformément aux présents principes directeurs sont les suivantes :

- PHASE I – Préparation de la politique de terminologie;
- PHASE II – Élaboration de la politique de terminologie;
- PHASE III – Mise en œuvre de la politique de terminologie;
- PHASE IV – Gestion continue de l'infrastructure de terminologie et du mécanisme d'adaptation de la politique en matière de terminologie.

Ce plan porte surtout sur la terminologie à l'échelle du pays ou d'une communauté linguistique, mais peut aisément être adapté à d'autres niveaux ou à d'autres milieux organisationnels.

De la PHASE I à la PHASE III, l'importance d'un contrôle rigoureux et du respect des échéanciers pour les résultats attendus augmente. Autour de la phase de mise en œuvre, la politique en matière de terminologie pourrait en outre être soumise à un examen plus minutieux de la part du public. Selon la portée de la politique, les phases et les tâches mentionnées ci-après peuvent être davantage définies. Il importe tout particulièrement de noter que ces phases et ces tâches ne seront probablement pas réalisées les unes après les autres, mais qu'elles se chevaucheront et seront parfois menées en parallèle. Par conséquent, il est essentiel pour la réussite du projet que celui-ci soit soigneusement planifié pour permettre aux gestionnaires de contrôler, pour ses composantes importantes, l'assignation des tâches, les résultats et les échéanciers comme un tout bien articulé. Un logiciel de gestion de projet adapté pour la mise en œuvre d'une politique en matière de

terminologie pourrait être très utile à la planification et au contrôle du déroulement de processus complexes.

Il pourrait être extrêmement profitable, au cours des travaux, d'examiner des exemples réels et des expériences vécues ailleurs dans le monde ne serait-ce que pour éviter les écueils rencontrés par d'autres.

4.1 PHASE I – Préparation d'une politique en matière de terminologie

Comme l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique en matière de terminologie sont une entreprise très complexe, le processus exige une préparation minutieuse, laquelle peut comprendre :

- L'évaluation de la langue et de l'environnement terminologique, ainsi que des lois existantes;
- Des activités de sensibilisation à la langue et des efforts visant leur reconnaissance officielle;
- La recommandation d'une méthodologie et de procédures disponibles ou possibles;
- La préparation de documents préliminaires;
- L'organisation d'un processus de consultation nationale.

4.1.1 Évaluation de l'environnement linguistique et terminologique

Il est nécessaire de procéder à une évaluation rigoureuse des techniques les plus récentes de développement de la LS dans la communauté linguistique et dans les communautés de spécialistes existantes ou potentielles; de l'incidence de la LS sur d'autres politiques et stratégies ou de son interaction avec celles-ci; enfin, des opinions de la communauté linguistique sur la langue et la terminologie. Par ces trois opérations importantes, l'évaluation doit identifier les principaux intervenants et définir les barrières sociales ou psychologiques à l'égard d'une politique en matière de terminologie. Elle doit aussi faire ressortir d'autres aspects tangibles et intangibles ainsi que d'autres obstacles à surmonter, et comprendre une analyse des avantages directs et indirects et des coûts estimatifs de l'élaboration et de la mise en œuvre. De plus, les objectifs et la portée de la politique en matière de terminologie, ainsi que des options d'exécution doivent être clairement énoncés pour évaluer pleinement la situation et tirer des conclusions valables. Ce processus pourrait prendre la forme d'une étude de cas ou, à tout le moins, inclure une étude de cas.

La préparation initiale doit inclure un examen du cadre réglementaire ou du cadre stratégique en matière d'information (droit constitutionnel, jurisprudence, contrôles législatifs, lois en vigueur, principes directeurs nationaux, décrets, etc.). Il peut être utile de souligner les incohérences et les contradictions relevées dans les règlements et les politiques juridiques existantes.

L'information ainsi recueillie servira principalement à :

- Mettre en lumière la nécessité d'une politique nationale en matière de terminologie;
- Évaluer jusqu'à quel point les professionnels et les utilisateurs reconnaissent déjà cette nécessité;
- Définir les lacunes des politiques existantes.

Les documents d'information devraient inclure :

- Un aperçu de l'environnement physique, social, économique et administratif;
- Une évaluation des grands objectifs nationaux (y compris des priorités politiques et sectorielles du plan de développement national);
- Une évaluation de la situation socio-économique des communautés linguistiques en cause;
- Une évaluation des ressources terminologiques et linguistiques du pays, incluant l'analyse de l'état des terminologies dans chaque langue;
- Une évaluation des principales institutions spécialisées dans la terminologie et dans les langues, de leurs ressources et de leurs services;
- Une évaluation des utilisateurs nationaux : les catégories les plus importantes d'utilisateurs institutionnels et individuels, leurs besoins et leurs exigences en matière de terminologie;
- Une évaluation de la situation actuelle de la politique linguistique : sa portée, les mécanismes en place pour son élaboration et son application, ainsi que ses lacunes.
- Une conclusion faisant valoir le bien-fondé d'une politique en matière de terminologie qui souligne dans quelle mesure le besoin est reconnu et qui expose les principales contraintes associées à sa mise en œuvre.

Durant la phase de préparation, on fera surtout appel à des spécialistes de domaine – qui travailleront en comité ou dans des groupes de travail dirigés par une personne, un groupe ou une institution. Il faudra veiller à formuler les idées et à présenter les résultats de façon concise et compréhensible pour que tous les intervenants et les décideurs les comprennent facilement.

4.1.2 Activités de sensibilisation et efforts de reconnaissance

Comme il a déjà été mentionné, il y a lieu d'obtenir un appui ou à tout le moins un encouragement officiel dès le début du processus de préparation, d'élaboration et de mise en œuvre de la politique en matière de terminologie. Or, avant de recevoir un mandat ou une reconnaissance officiels en vue de la mise en œuvre d'une politique en matière de

terminologie, il faut souvent mener des activités de sensibilisation. La nature de la campagne de sensibilisation peut changer avec le temps. Tout au long de cette étape initiale, on recommande de s'assurer de la participation des administrateurs, des décideurs, des législateurs, des spécialistes de domaine, ainsi que des personnalités importantes de la société et des médias. Le fait d'obtenir le soutien actif de personnes clés qui comprennent bien les objectifs du projet peut constituer le fondement solide nécessaire à la conduite des travaux.

Ces efforts devraient déjà permettre, dans une certaine mesure, d'identifier les documents existants (études, recherches, enquêtes, etc.), de recueillir des exemples et des expériences d'ailleurs et de relever les lacunes qui doivent être comblées afin de préparer l'évaluation de l'environnement linguistique et terminologique local.

4.1.3 Méthodologie et procédures recommandées

Une fois que les analyses et les évaluations seront terminées et que les objectifs et la portée du projet seront identifiés, un document détaillé devra être préparé pour définir la méthodologie à appliquer et les procédures à suivre. Ces méthodes et ces procédures peuvent être très différentes d'une communauté linguistique à une autre et selon qu'elles s'adressent à des spécialistes de domaine ou à des communautés d'utilisateurs. Elles doivent aussi être examinées dans la perspective des ressources et des compétences existantes ou qui seront nécessaires. La mention de pratiques exemplaires tirées de modèles et d'expériences de l'étranger est extrêmement utile dans ce processus; il faut cependant ménager les susceptibilités du milieu.

Les recommandations formulées à cette étape doivent être concises et nettement orientées vers la facilitation du processus décisionnel de la prochaine phase.

4.1.4 Préparation des documents préliminaires

La préparation des documents préliminaires a deux principales raisons d'être :

- Établir une comparaison entre, d'un côté, les résultats de l'enquête et de l'évaluation et, de l'autre, les ressources et les compétences existantes;
- Jeter les bases d'une consultation publique à l'échelle du pays (ou d'une communauté linguistique) sur les enjeux liés à une politique en matière de terminologie.

Les conclusions de l'évaluation de la situation actuelle (voir 4.1.1) devraient être regroupées dans un ou plusieurs documents d'information concis présentant et analysant les résultats obtenus à ce stade, afin d'identifier les secteurs problématiques les plus susceptibles d'influer sur la politique nationale en matière de langue et de terminologie. Cette analyse ciblée et les documents d'information susmentionnés peuvent être soumis à l'examen du public à l'échelle nationale, constituant ainsi les principaux documents de travail pour consultation à ce niveau. Cependant, certains pays préféreront regrouper le document d'information et l'analyse en un seul document, mais l'incidence de cette décision sur la consultation est négligeable.

Pour ce qui est de la mise en forme de ces documents, il faut veiller à ce que l'énoncé et la présentation soient clairs et simples pour que les non-spécialistes (administrateurs, décideurs, législateurs, sans oublier le public en général) puissent les comprendre facilement.

4.1.5 Organisation d'un processus de consultation à l'échelle de la communauté

Dans la plupart des cas, il est très utile d'organiser et de lancer un processus de consultation sélectif, même à l'étape de préparation des documents préliminaires. Selon la réalité de la communauté linguistique en cause, le processus de consultation publique à l'échelle du pays ou de la communauté pourrait être lancé plus tard ou être répété à n'importe laquelle des étapes importantes de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique en matière de terminologie. De telles consultations peuvent viser des objectifs différents et donc prendre différentes formes :

- réunions;
- interviews;
- sondages (p. ex., au moyen de questionnaires).

Les résultats des consultations doivent être enregistrés, synthétisés et intégrés au processus d'élaboration de la politique en matière de terminologie ainsi que dans toutes les activités de promotion connexes.

4.2 PHASE II – Élaboration d'une politique en matière de terminologie

Une fois les activités de la phase I terminées, la politique nationale en matière de terminologie peut être rédigée conformément au mandat reçu. Cette phase comprend :

- La rédaction du projet de politique en matière de terminologie;
- La rédaction d'un plan de coordination de la politique en matière de terminologie avec d'autres politiques de planification stratégique;
- La préparation d'un plan de mise en œuvre de la politique;
- La présentation de l'ébauche définitive de la politique (document et plan de mise en œuvre);
- La décision concernant la politique définitive (document et plan de mise en œuvre).

Les pays limitent souvent leur politique en matière de terminologie à l'information scientifique et technique (IST) ainsi qu'aux ressources et aux services qui y sont liés. La sensibilisation au fait que la terminologie est un élément fondamental de l'IST devrait être progressivement renforcée en association avec la promotion de l'IST comme ressource

commune ayant une importante valeur marchande et pouvant être mise au service du développement social, culturel et économique d'un pays.

4.2.1 Rédaction du projet de politique en matière de terminologie

Avec une politique en matière de terminologie élaborée selon l'approche suggérée, on prévoit pouvoir répondre aux exigences relatives à la terminologie d'un pays ou d'une communauté linguistique aussi parfaitement et complètement que le permettent les maigres ressources. Dans le projet de politique, on doit s'assurer de présenter clairement les objectifs concrets, la portée, les avantages, les principaux intervenants et les directives de mise en œuvre pour faciliter le processus de prise de décision politique. À cette étape, il peut être utile de créer un processus d'évaluation pour les différentes parties du projet de politique. De nombreuses personnes qui seront touchées par la mise en œuvre devraient participer à cette évaluation afin de mettre en lumière toutes les répercussions oubliées, sous-estimées ou surestimées.

4.2.2 Coordination de l'aménagement terminologique avec d'autres politiques de planification stratégique

Grâce aux avancées remarquables vers une société d'information et du savoir planétaire enregistrées au cours des dernières années, les attitudes des gouvernements à l'égard des activités d'information ont beaucoup évolué, les incitant à revoir les priorités nationales et à instaurer de nouvelles politiques. Aujourd'hui, les processus de décision et la planification exigent des données provenant de sources nationales et internationales qui, elles, exigent des terminologies dans les domaines social, financier, scientifique et technique, ainsi que culturel. Il ne faut donc pas considérer la politique en matière de terminologie comme un document préparé isolément, mais bien comme un document qui est coordonné avec la stratégie ou la politique générale de développement ou avec d'autres stratégies et politiques liées au développement. Pour y arriver, on peut ajouter à la politique en matière de terminologie un énoncé sur l'intégration qui vise plusieurs objectifs :

- Établir un lien entre la politique en matière de terminologie et l'ensemble de la politique de développement;
- Situer la politique en matière de terminologie par rapport aux activités nationales de développement (justifiant ainsi les besoins en ressources et en compétences);
- Donner des conseils sur la gestion et la planification des ressources et des services aux organismes gouvernementaux, aux entreprises privées, aux ONG et aux ASBL;
- Jeter les bases d'un futur examen de la politique en matière de terminologie selon l'évolution de la situation;
- Établir un lien entre la politique en matière de terminologie et les politiques en matière de traduction scientifique et technique, ainsi que les politiques connexes de gestion des processus de communication multilingue;

- Souligner l'incidence des politiques interdépendantes sur la politique en matière de terminologie.

Un document sur ces questions de coordination devra peut-être accompagner le projet de politique en matière de terminologie.

4.2.3 Plan de mise en œuvre

À l'échelle régionale ou nationale, le développement efficace de l'aménagement terminologique et des réseaux de terminologie peut dépendre dans une grande mesure de l'existence d'une variété d'infrastructures nationales. On se rend de plus en plus compte que le développement d'une telle infrastructure et sa contribution à la coopération régionale et nationale dans le domaine de l'information seront facilités par l'élaboration et la mise en œuvre de politiques en matière de terminologie portant sur des ressources et des services précis. Cette étape, ainsi qu'une planification opportune et la disponibilité de ressources humaines adéquates, jouent un rôle important dans le plan de mise en œuvre de la politique en matière de terminologie. De façon réaliste, les fonds demandés pour la mise en œuvre doivent être proportionnels aux objectifs, à la portée, ainsi qu'aux avantages attendus. Plus précisément, le plan de mise en œuvre doit comprendre :

- La sélection de stratégies qui permettront d'atteindre les objectifs ainsi que les divers buts de la politique en matière de terminologie selon l'échéancier prévu;
- L'attribution de priorités aux divers enjeux liés à la politique en matière de terminologie;
- L'affectation de ressources pour la mise en œuvre de programmes connexes;
- Une proposition de mécanisme de coordination (dans la politique en matière de terminologie et par rapport à d'autres politiques).

Selon la portée de la politique en matière de terminologie et la complexité de la situation, les questions de gestion stratégique susmentionnées doivent reposer sur des études préliminaires concernant :

- L'établissement d'un mécanisme de mise en œuvre des activités liées à la politique en matière de terminologie;
- La mise au point d'un plan d'action qui permettra d'atteindre les objectifs de la politique;
- L'attribution de ressources financières pour la mise en œuvre des activités liées à la politique en matière de terminologie;
- La conception de mesures qui permettront d'évaluer et de modifier périodiquement le plan d'action.

Dans la plupart des cas, une ébauche de plan de mise en œuvre devra accompagner le projet de politique en matière de terminologie.

4.2.4 Présentation des documents de politique et du plan de mise en œuvre

Il est important d'examiner les différentes étapes lorsqu'on rédige le texte définitif de la politique et qu'on motive les communautés professionnelles qui sont prêtes à appuyer ces activités. L'ébauche du texte définitif de la politique en matière de terminologie doit être rédigée avec clarté et concision; elle doit contenir de l'information exacte et à jour sur les enjeux auxquels devraient s'intéresser le gouvernement ou les autres décideurs politiques. Ce document sera utilisé :

- Comme base pour rédiger un texte juridique qui sera présenté pour approbation officielle;
- Comme référence sur les enjeux de la politique en matière de terminologie proposée;
- Pour permettre de mieux comprendre les conséquences de la mise en œuvre de la politique en matière de terminologie, tant du point de vue des mesures à entreprendre que de celui des ressources nécessaires.

Il est particulièrement important d'énoncer clairement les forces et les faiblesses de la situation actuelle de la terminologie dans le pays ou dans la communauté linguistique.

Une attention particulière doit aussi être apportée à la mise en page du document parce qu'il servira de référence à des administrateurs, des décideurs et des législateurs qui ne travaillent pas dans le domaine de la terminologie et qui auront pour tâche d'approuver la politique.

Enfin, il est essentiel de choisir le moment le plus propice pour présenter une nouvelle politique au gouvernement pour approbation et coordination avec d'autres politiques. La réussite du projet peut dépendre de ce choix.

4.2.5 Décision sur la version définitive des documents de la politique en matière de terminologie et du plan de mise en œuvre

L'approbation officielle de la version définitive de la politique en matière de terminologie peut être donnée de différentes façons :

- Par la promulgation ou l'adoption d'une loi (ou d'un autre type de mesure législative) :
 - Qui se réfère aux versions définitives des documents de la politique en matière de terminologie et du plan de mise en œuvre;
 - Qui se fonde sur la politique en matière de terminologie définitive (document et plan de mise en œuvre);

- Par l'adoption officielle de la politique et l'attribution du mandat de procéder à l'organisme de mise en œuvre;
- Par d'autres types d'approbation officielle, surtout dans le cas d'institutions non gouvernementales qui mettent en place leurs politiques en matière de terminologie.

Il importe non seulement que le document reçoive l'approbation officielle des administrateurs, des politiciens, des législateurs, des décideurs (dans les ONG et les ASBL), du public et des médias, mais aussi qu'il soit plus qu'un simple bout de papier, qu'il soit absolument un plan d'action véritable que les signataires appuieront tout au long de sa mise en place.

4.3 PHASE III – Mise en œuvre de la politique en matière de terminologie

Dans la phase III, la plupart des documents et des propositions préparés dans les phases précédentes doivent être élagués et transformés en plans d'action concrets et en d'autres documents de planification opérationnelle afin de faciliter la mise en œuvre. Cette phase peut comprendre :

- La gestion de l'ensemble de la mise en œuvre;
- La planification opérationnelle et organisationnelle de la mise en œuvre;
- La planification des campagnes de publicité et des activités de promotion.

Encore une fois, la participation proactive des administrateurs, des politiciens, des législateurs, des médias et des personnalités importantes de la société peut être essentielle à la réussite de la mise en œuvre de la politique en matière de terminologie.

4.3.1 Gestion de la mise en œuvre

Selon la taille de la communauté linguistique, la complexité de la situation et la portée de la politique en matière de terminologie, la mise en œuvre de la politique est assurée par :

- Une ou plusieurs institutions gouvernementales;
- Un comité ou un autre groupe;
- Une institution ou un organisme établi à qui on confie cette tâche;
- Une institution ou un organisme nouvellement créé.

La décision concernant qui, d'un groupe de personnes, d'une institution, d'un organisme ou d'un autre type de structure, sera chargé de gérer et de procéder à la mise en œuvre de la politique en matière de terminologie est très importante. Pour arriver à cette décision, il faut prendre en compte les résultats des études, des évaluations et des consultations. La qualité des documents d'information et des études initiales est, encore une fois, d'une très grande importance. Cependant, des facteurs liés à la situation politique peuvent avoir une

incidence sur la décision. Quoi qu'il en soit, il faut envisager une solution de rechange au cas où le groupe de personnes, l'institution ou l'organisme désigné ne répondrait pas aux attentes.

4.3.2 Planification opérationnelle et organisationnelle de la mise en œuvre

Selon les études et les recommandations précédentes, des décisions doivent être prises concernant :

- L'établissement d'un mécanisme de coordination;
- La formulation d'un plan d'action et de marches à suivre pour le réaliser;
- La répartition des ressources humaines et financières;
- La mise en œuvre d'un mécanisme de surveillance.

Il est aussi important de déterminer des tâches et des échéances précises, ainsi que de définir des résultats qui seront à la fois quantifiables et indirectement avantageux.

La mise en œuvre sera très probablement accompagnée d'un mécanisme d'évaluation qui permettra d'apporter, en temps opportun, des modifications et des ajustements à la portion planification opérationnelle et organisationnelle.

4.3.3 Publicité et promotion

Pendant la phase de mise en œuvre, la publicité et la promotion sont très importantes pour assurer la réussite du projet. La politique de terminologie et sa mise en œuvre sont vouées à l'échec, si l'opinion du grand public lui est indifférente ou même hostile. Une utilisation méthodique du système d'éducation pourrait être appropriée. De toute façon, les activités de publicité et de promotion doivent aussi être planifiées, menées et évaluées soigneusement. Il est essentiel non seulement de coopérer avec les médias, mais aussi de bien planifier les événements et les activités médiatiques pour répondre aux besoins et aux attentes du public local. L'expression médiatique peut prendre plusieurs formes : émissions de radio (p. ex., radio communautaire), troupes de théâtre (p. ex., pour l'éducation en santé, surtout dans les zones rurales ou défavorisées), prospectus (p. ex., dans les hôpitaux), etc. L'éducation et la formation à tous les niveaux, peu importe l'âge, sont des canaux de diffusion de premier plan.

4.4 PHASE IV – Gestion continue de l'infrastructure de terminologie

En définitive, la politique en matière de terminologie devrait – même à l'étape de mise en œuvre, laquelle représente un investissement national considérable – aborder la gestion continue de l'infrastructure de terminologie. Des mécanismes permettant d'adapter la politique et les infrastructures en fonction de nouvelles réalités doivent être prévus. La capacité de gérer le changement est une des principales compétences que doit posséder le gestionnaire d'une infrastructure de terminologie.

La figure 2 ci-après résume les quatre phases (rappelons que ces phases et ces tâches ne se seront pas nécessairement exécutées les unes à la suite des autres, mais qu'elles pourraient se chevaucher et, parfois, se dérouler en parallèle).

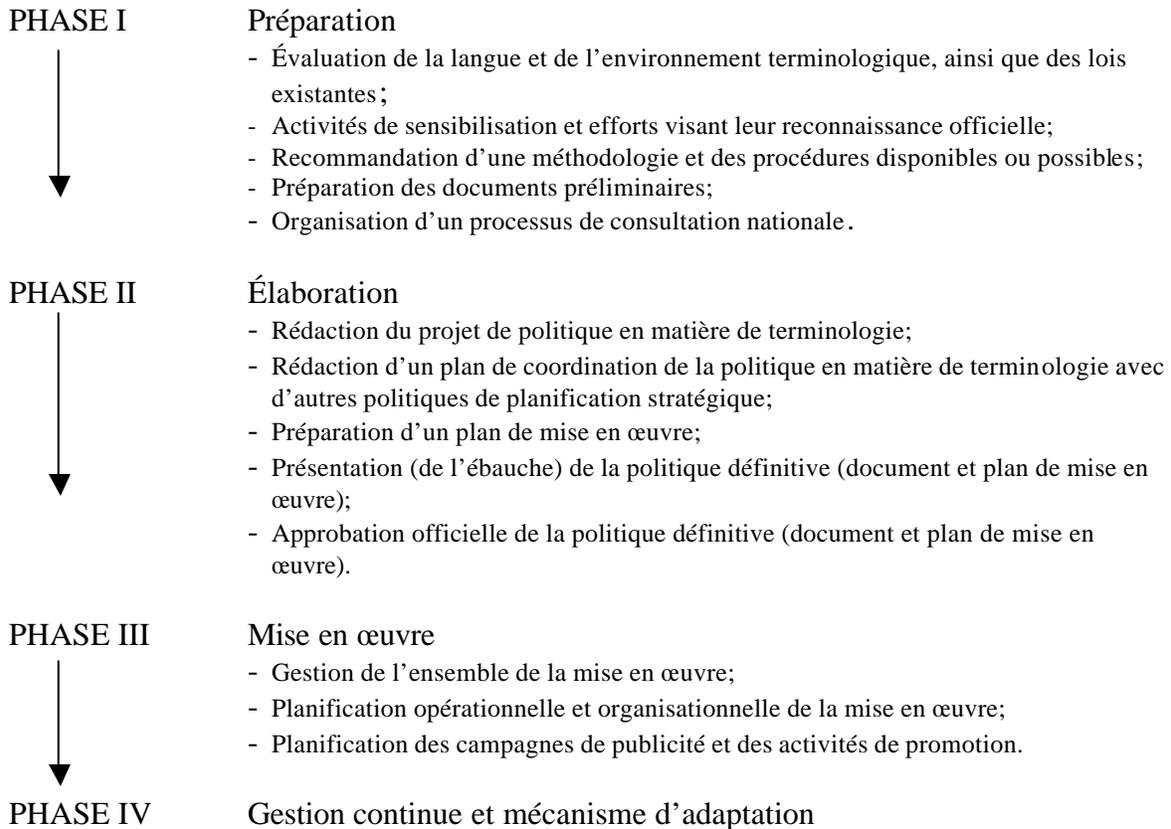


Figure 2 : Résumé des phases

Sommaire

Les présents principes directeurs misent sur l'expérience de l'aménagement terminologique et de l'élaboration de politique en matière de terminologie recensée dans de nombreux pays affichant divers niveaux de développement économique. Les chances de succès d'une politique nationale en matière de terminologie sont plus grandes quand la politique répond aux critères suivants :

- Adopter des approches ouvertes et pragmatiques favorisant l'unification et la coopération;
- Appuyer activement la gestion des ressources humaines pour le personnel interne, ainsi que la planification de carrière et le cyberapprentissage dans les institutions et les réseaux pertinents;
- Mettre en œuvre des plans de gestion du savoir (partage des connaissances) pour les institutions et les réseaux pertinents ainsi que pour les partenaires au national et à l'international;
- Être au fait de l'innovation technologique et du transfert des connaissances;
- Acquérir une expertise de haut niveau en éducation et en linguistique;
- Prévoir une utilisation réaliste et durable des technologies de l'information et de la communication (TIC) et surtout des technologies du langage humain (TLH);
- Tenir compte des méthodes et des politiques fondées sur la recherche;
- Insuffler les concepts de gestion professionnelle, de confiance, de motivation, de visions et d'identités communes.

Il va sans dire que la situation politique, sociale et économique d'un pays, ainsi que la taille d'une communauté linguistique donnée imposeront des approches différentes à l'égard du développement d'une politique en matière de terminologie. Toutefois, certains éléments de base demeurent, peu importe la situation.

1) Consacrer beaucoup de temps à la préparation : Comme il est mentionné dans la présente publication, les études préparatoires et les documents qui en résultent sont le fondement de toutes les activités relatives à la politique en matière de terminologie. Ils servent de documents de référence internes, ainsi que d'argumentaires de base pour diffusion au public. Plus les études sont exhaustives, plus grandes seront les économies de temps et de ressources financières. Une préparation rigoureuse permettra aussi d'obtenir des appuis à l'échelle nationale et internationale.

2) Profiter de l'expérience des autres pays : On doit évidemment étudier attentivement les réussites et les pratiques exemplaires de mise en œuvre de politiques en matière de terminologie, mais l'analyse d'exemples d'échec et leur évaluation peut aussi

aider énormément pour la conception, la planification et la mise en œuvre d'une politique en matière de terminologie. Se pencher sur des expériences concrètes permettra d'éviter les pièges dans lesquels d'autres pays sont tombés et de tirer profit des pratiques exemplaires.

3) Faire participer les intervenants : L'élaboration et la mise en œuvre d'une politique en matière de terminologie est une activité à laquelle doivent souscrire un grand nombre de personnes et d'institutions. Même si une initiative est lancée par un groupe clé de parties intéressées, ce groupe doit s'élargir pour inclure tous les intervenants et les décideurs importants, et ce, le plus tôt possible durant le processus. Il faut mettre à contribution le pouvoir de motivation généré par une volonté d'inclusion et éviter que les intervenants adoptent une attitude négative parce qu'ils se sentent oubliés et exclus du processus de création d'une politique en matière de terminologie.

4) Introduire des méthodes de travail collaboratives : On obtient les meilleurs résultats, surtout lorsqu'il s'agit du développement d'une langue et du développement de la terminologie, quand les linguistes, les terminologues et les spécialistes de domaine travaillent ensemble dans des comités puisque ces différents experts ont toute une gamme de connaissances et d'expériences différentes à mettre au service d'une tâche complexe :

- Connaissance du domaine (connaissance des concepts);
- Connaissance linguistique (générique ou d'une langue en particulier);
- Connaissance de la terminologie (méthodes de travail, lien entre ces deux mondes).

Toutefois, les marches à suivre et la gestion du déroulement des tâches liées au travail coopératif assisté par ordinateur (TCAO) devraient être conçues avec soin pour être efficaces et efficientes. Leur mise en œuvre pourrait prendre un certain temps.

5) Commencer à renforcer les capacités le plus tôt possible : Une politique en matière de terminologie n'est pas un plan statique, mais bien un outil vivant en développement qui doit être adapté à un milieu en évolution. Étant donné la nature interdisciplinaire de la terminologie et de ses applications, la mise en œuvre exige de nombreux spécialistes qualifiés. L'éducation et la formation de ces spécialistes doivent commencer le plus tôt possible pour éviter de compromettre le succès de la mise en œuvre de la politique en matière de terminologie.

6) Sensibiliser toute la communauté linguistique : La réussite de la mise en œuvre n'est garantie que si la politique en matière de terminologie est acceptée et connue par ceux qui doivent en tirer des avantages.

ANNEXE – Termes utilisés

Pour faciliter la lecture des principes directeurs, certains termes de base sont définis ci-après. Veuillez aussi consulter la norme internationale ISO 1087:2000 pour connaître les termes normalisés du vocabulaire du travail terminologique et leurs définitions strictes.

Aménagement linguistique : (dans le présent document) activité qui traite du développement de la langue et qui fait intervenir diverses méthodes et approches, y compris la terminologie et la lexicographie, la gestion terminologique, la traduction et la gestion de la traduction et, de plus en plus, les approches par corpus (extraction de termes, analyse de corpus dans le but de repérer les néologismes créés dans une communauté discursive, etc.)

REMARQUE : Comme dans les autres domaines portant sur la langue, on assiste à une utilisation accrue des technologies du langage humain (TLH) en aménagement linguistique.

Aménagement terminologique : activité visant à développer la langue principalement en fonction des exigences de la **communication spécialisée**

Base de données terminologiques (BDT) : base de données comportant des données terminologiques monolingues ou multilingues mise en place dans un pays, une communauté linguistique ou à l'échelle locale selon les besoins des communautés

Communication : (dans le présent document) communication interhumaine sous forme orale ou écrite ou encore sous forme de communication non verbale

Communication spécialisée : (synonymes) communication scientifique et technique, communication professionnelle – et NON PAS : communication technique; communication interhumaine dans une **spécialité** précise, qui, dans la pratique, comprend les branches spécialisées de la connaissance scientifique et technique ainsi que tout autre domaine d'emploi

Communication technique : (synonymes) rédaction technique; documentation technique; (dans le présent document) préparation de documents rédigés dans une langue de spécialité ou qui contiennent beaucoup de termes spécialisés

Déterminologisation : processus linguistique par lequel les termes (représentant les concepts dans la langue de spécialité [LS]) sont utilisés comme unités lexicales (p. ex., mots) dans une langue commune (LC) donnée \leftrightarrow terminologisation

Ingénierie linguistique : domaine portant sur le **traitement du langage naturel (TLN)**

Langue commune (LC) : (synonyme) langue générale; langue utilisée quotidiennement par une communauté linguistique

Langue de spécialité (LS) : (synonyme) langue spécialisée; langue utilisée par les communautés de spécialistes et qui comporte le partage de terminologies et de conventions linguistiques par spécialité dans une plus ou moins grande mesure

LC : langue commune

LS : langue de spécialité

Marché de la terminologie : marché constitué des utilisateurs et des fournisseurs de produits et de services terminologiques

Norme linguistique : ensemble des règles définissant pour une langue donnée le modèle partagé par une communauté linguistique

REMARQUE : Il peut exister toutes sortes de variantes (comme les dialectes) dont les règles s'écartent de la norme linguistique

Outil terminologique : logiciel de terminologie, tel un **système de gestion terminologique (SGT)** utilisé pour traiter d'une façon ou d'une autre les données terminologiques

Planification de la communication : (dans le présent document) activité de planification qui est liée à la communication interhumaine et qui comprend **l'aménagement linguistique** et **l'aménagement terminologique**, que cette activité soit axée strictement sur la langue ou, de façon plus générale, sur l'organisation, les techniques ou l'infrastructure

Politique nationale en matière de terminologie : stratégie publique énoncée par les décideurs politiques dans un pays ou encore dans une communauté linguistique plus ou moins autonome (à l'intérieur d'un pays ou dans une région qui s'étend sur deux pays ou plus) dans le but d'élaborer ou de régir des terminologies émergentes et existantes à des fins variées

Produit terminologique : résultat d'une activité terminologique qui prend la forme d'un produit tels une publication terminologique traditionnelle (norme de terminologie, dictionnaire de langue de spécialité, glossaire, vocabulaire, etc.), un ensemble de données en format électronique (p. ex., **base de données terminologiques**) ou un **outil terminologique**

Science de la terminologie : science qui examine la structure, la formation, le développement, l'usage et la gestion des **terminologies** dans divers domaines et qui jette les bases de la méthodologie sous-tendant de nombreuses applications

Service de terminologie : service fondé sur l'utilisation des principes, des méthodes, des données ou des outils terminologiques comme la recherche terminologique sur demande, les services d'expert-conseil et de formation en terminologie, la documentation et l'information terminologiques, l'externalisation des tâches liées à la terminologie et aux services d'information, etc.

SGT : système de gestion terminologique

Spécialité : (dans le présent document) branche spécialisée de la connaissance scientifique et technique ou autre domaine d'emploi

Système de gestion terminologique (SGT) : logiciel qui est soit conçu et développé pour traiter exclusivement des données terminologiques, soit intégré à d'autres logiciels d'application

Technologies du langage humain (TLH) : technologies qui appliquent la connaissance de la langue au développement de systèmes informatiques qui reconnaissent, comprennent, interprètent et génèrent le langage humain sous toutes ses formes, aux fins de l'élaboration d'applications permettant aux humains d'interagir directement avec les ordinateurs

Terminologies : ensembles de désignations utilisées dans une LS donnée

Terminologisation : processus linguistique par lequel des unités lexicales (p. ex., mots) de la langue commune deviennent des termes (représentant des concepts dans la LS donnée)

↔ déterminologisation

TLH : Technologies du langage humain

TLN : traitement du langage naturel

Traitement du langage naturel (TLN) : activité de recherche et de développement qui vise la conception et la mise au point de logiciels pour analyser, comprendre et générer les langages utilisés naturellement par les humains

Bibliographie (sélection)

Antia, Bassey E. *Terminology and Language Planning: an alternative framework of discourse and practice*, Amsterdam/Philadelphia, John Benjamins, 2000.

Bamgbose, Ayo. *Language and the nation. The language question in sub-Saharan Africa*, Edinburgh, Edinburgh University Press, 1991.

Cobarrubias, Juan; Fishman, Joshua A. [eds.]. *Progress in Language Planning. International Perspectives*, Berlin/ New York, Mouton, 1983.

Cooper, Robert L. *Language Planning and Social Change*, Cambridge, 1989.

Department of Arts and Culture of the Republic of South Africa. *National Language Policy Framework. Final Draft*, Pretoria, DAC, 2002.

Gadellii, Karl Erland. *Language Planning: Theory and Practice. Evaluation of language planning cases world-wide*, Paris, UNESCO, 1999.

Galinski, Christian; Budin, Gerhard; de V. Cluver, A.D. *Terminologieplanung und Sprachplanung*, In: Hoffmann, L.; Kalverkämper, H.; Wiegand, H. E. [eds.]. *Fachsprachen/Languages for Special Purposes. Ein internationales Handbuch zur Fachsprachenforschung und Terminologiewissenschaft*, Berlin/New York, deGruyter, 1999.

Laurén, Chríster; Myking, Johan; Picht, Heribert. «Language and domains: a proposal for a domain dynamics taxonomy », *LSP and professional communication*, vol. 2, 2002, p. 23-30.

Montviloff, Victor. *National information policies. A handbook on the formulation, approval, implementation and operation of a national policy on information*, Paris, UNESCO (publication PGI-90/WS/11), 1990.

Rubin, Joan; Jernudd, Björn [eds.]. *Can Language Be Planned? Sociolinguistic Theory and Practice for Developing Nations*, Hawaii, University Press of Hawaii, 1971.

Sager, Juan C.; Nkwenti-Azeh, B. *Terminological problems involved in the process of exchange of new technology between developing and developed countries (Study on recent developments in the relationship between science, technology and society in different economic, social and cultural contexts)*, Paris, UNESCO Document No. 59, 1989.

UNESCO. *Recommandation sur la promotion et l'usage du multilinguisme et l'accès universel au cyberspace (32C/Rrésolution 41)*, Paris, UNESCO, 2003.

Wright, Sue Ellen; Budin, Gerhard [eds.]. *Handbook of Terminology Management*, Amsterdam/Philadelphia, John Benjamins Publishing, 1997 (vol. 1), 2001 (vol. 2).

Normes internationales ISO (International Organization for Standardisation)
pertinentes :

ISO 639-1:2002 Codes pour la présentation des noms de langue – Partie 1 : Code alpha-2 (ISO 639-1/RA – Organisme d’enregistrement chargé de la maintenance des indicatifs de langue : Infoterm http://linux.infoterm.org/infoterm-e/raiso639-1_start.htm)

ISO 639-2:1998 Codes pour la représentation des noms de langue – Partie 2 : Code alpha 3 (ISO 639-2/RA – Organisme d’enregistrement chargé de la maintenance des indicatifs de langue : Library of Congress <http://lcweb.loc.gov/standards/iso639-2/>)

ISO 704:2000 Travail terminologique – Principes et méthodes

ISO 860:1996 Travaux terminologiques – Harmonisation des notions et des termes (en révision)

ISO 1087-1:2000 Travaux terminologiques – Vocabulaire – Partie 1 : Théorie et application

ISO 1087-2:2000 Travaux terminologiques – Vocabulaire – Partie 2 : Applications logicielles

ISO 1951:1997 Symboles lexicographiques et conventions typographiques à utiliser en terminographie

ISO 10241:1992 Normes terminologiques internationales – Élaboration et présentation (en révision)

ISO 12199:2000 Mise en ordre alphabétique des données lexicographiques et terminologiques multilingues représentées dans l’alphabet latin (disponible en anglais seulement)

ISO 12200:1999 Applications informatiques en terminologie – Format de transfert de données terminologiques exploitables par la machine (MARTIF) – Transfert négocié

ISO 12616:2002 Traduction axée sur la terminographie

ISO/TR 12618:1994 Aides informatiques en terminologie – Création et utilisation de bases de données terminologies et de corpus (en révision)

ISO 12620:1999 Aides informatiques en terminologie – Catégories de données

ISO 15188:2001 Lignes directrices pour la gestion de projets de normalisation terminologique

ISO 16642:2003 Applications informatiques en terminologie – Plate-forme pour le balisage de terminologies informatisées (disponible en anglais seulement)

Normes internationales en préparation :

ISO/AWI 860 Travaux terminologiques – Harmonisation des notions et des termes (révision de la norme ISO 860:1996)

ISO/WD 1951 Présentations/représentation des entrées dans les dictionnaires spécialisés (révision de la norme ISO1951:1997)

ISO/WD 10241 Normes terminologiques internationales – Élaboration et présentation (révision de la norme ISO 10241:1992)

ISO 12615:2004 Références bibliographiques et indicatifs de source pour les travaux terminologiques

ISO/PWI 12620-2 Computer applications in terminology - Data Categories - Part 2: Terminological data categories (Revision of ISO 12620:1999)

ISO/NP 21829 Terminology of language resource management

ISO/PWI 22128 Quality assurance guidelines for terminology products

ISO/AWI 22134 Terminology in sociolinguistic application

ISO/WD 24613 Lexical Markup Framework (LMF)